

6212-09-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président  
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV  
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 10 novembre 2014 à 19 h  
L'hôtel Impéria et Suites  
2935, boulevard de la Pinière  
Terrebonne

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### LECTURE DES REQUÊTES

M. PIERRE CYR (Citoyens sous haute-tension) ..... 12

M. ANDRÉ DALLAIRE ..... 15

M. PIERRE CYR ..... 21

M. PIERRE LECLERC (Fondation Rivières) ..... 24

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. MATHIEU BOLULLO ..... 28

COURTE SUSPENSION

REPRISE DE LA SÉANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR ..... 36

### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL ..... 39

M. ANDRÉ DALLAIRE ..... 55

M. PIERRE-OLIVIER VERDON ..... 70

M. PIERRE VANIER ..... 80

M. RENALD BREault ..... 89

M. MARCEL BEAUSÉJOUR ..... 99

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 108

MOT DE LA FIN ..... 119

**SÉANCE AJOURNÉE AU 11 NOVEMBRE 2014 À 13 H 30**

---

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**M. MICHEL GERMAIN, président :**

5

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal*.

10

Je me présente, Michel Germain, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel. Je suis secondé par le commissaire Marc Paquin.

15

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 15 octobre 2014. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril :

20

*« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs qui me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. »*

25

Et c'est signé : *David Heurtel*.

30

Ce soir je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

35

Pour la première partie de l'audience publique, en plus de la salle d'audience ici même à Terrebonne, la commission a fait aménager trois salles de visioconférence à Rawdon, à Saint-Michel-des-Saints et à Roberval.

Le choix des emplacements a été guidé par la volonté de la commission d'être dans les environs du tracé projeté de la ligne électrique et de couvrir raisonnablement tous les secteurs

40 visés. Des contraintes d'espace minimal des salles où les limites technologiques ont pu limiter le choix des salles disponibles.

45 Pour la deuxième partie de l'audience publique, la commission prévoit, donc envisage, ce n'est pas encore confirmé, mais prévoit se déplacer à Rawdon, à Roberval, à Saint-Michel-des-Saints et à Terrebonne, selon le nombre de mémoires présentés.

50 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

55 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

60 Par ailleurs, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

65 En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

70 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, donc d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

75 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans les sites Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil à l'arrière.

Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. De plus, respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

80 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet. Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

85 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

90 Le mandat de la commission d'enquête débute aujourd'hui le 10 novembre et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 9 mars 2015.

95 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100 Étant donné que nous n'avons pas en main toutes les demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre, monsieur David Heurtel, je demande à tous les requérants présents dans l'une ou l'autre des salles d'audience publique de signaler dès maintenant au personnel du BAPE présent, leur intention de présenter leur requête devant la commission. Toutes les demandes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le BAPE. Donc, celles  
105 présentées et celles non présentées.

À la suite de la présentation du promoteur, une pause d'environ 15 minutes s'ensuivra. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible, à l'arrière de la salle, pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées  
110 dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions. Alors, cette règle est bonne pour la salle ici ainsi que les salles de visioconférence.

L'audience publique est divisée en deux parties : la première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la  
115 commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

120 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

125 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'il désire poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 8 décembre prochain.

130 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention », disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

135 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Marie-Josée Harvey, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit avant ou plus tard le 24 novembre 2014.

140 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 4 décembre pour 16 h.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position sur le projet.

145 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Trois options sont donc possibles.

150 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse.

155 La commission compte recevoir les réponses, normalement dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics, ils deviendront accessibles par Internet, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

160

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

165

Ces transcriptions seront également disponibles par Internet, dans les centres de consultation régionaux. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

170

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

175

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, bien entendu il y a la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, un peu plus loin celle des personnes-ressources, et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière de la salle, la table de l'équipe de la commission qui est à l'accueil. À ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

180

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle, à l'accueil. Pour les trois salles qui sont en visioconférence, bien entendu l'agencement de la salle est plus simple. Vous avez toujours une table qui est similaire à celle que nous avons ici dans la salle de Terrebonne, et il y a un registre d'inscription pour les gens qui désirent poser des questions, qui est à l'accueil à l'arrière de la salle.

185

Ce soir le registre sera ouvert à la première pause; deux questions seront admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Bien entendu, les gens peuvent se réinscrire une fois qu'ils ont posé leurs questions.

190

Toutes les questions du public, comme les réponses que nous obtiendrons, soit du promoteur ou soit des personnes-ressources doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Et je demande aux gens aussi qui vont venir poser des questions de ne pas oublier qu'il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

195

Pour les questions posées par mon collègue, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

200 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

205 Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions concernant le projet.

210 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures – donc, je m'adresse ici bien entendu aux personnes-ressources et au promoteur –, afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

215 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

220 La commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

225 Les personnes concernées qui ne seraient pas, autrement dit, d'accord avec la décision de la commission bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.

230 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

235 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la



qualité de nos services. Je vous demande de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

240 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Alors, tout à l'heure j'ai fait la mention de la table des analystes à ma gauche, donc un de nos analystes, monsieur Yvon Deshaies. À l'arrière de la salle, il y a notre conseillère en communication, madame Karine Lavoie, et notre coordonnatrice que j'ai déjà nommée, madame Marie-Josée Harvey.

245 À Rawdon, dans la salle de visioconférence de Rawdon, nous avons madame Julie Olivier ainsi que monsieur Rafael Carvalho du BAPE, qui sont responsables de l'accueil. Et à la technique, nous avons monsieur Maxime Légaré du CSPQ.

250 À Saint-Michel-des-Saints, nous avons monsieur Vincent Carbonnelle, du BAPE, qui est à l'accueil et à la technique nous avons Jean Métivier du CSPQ.

À Roberval, nous avons Jasmin Bergeron du BAPE, qui est responsable de l'accueil, et à la technique monsieur Daniel Buisson du CSPQ encore.

255 Pour la transcription, c'est madame Yolande Teasdale qui assure le travail de sténotypie. Nous avons également à l'arrière de madame Teasdale les gens du Centre de services partagés, le CSPQ, monsieur Richard Grenier qui est responsable de la logistique ainsi que monsieur Filteau qui est également responsable de la logistique. Nous avons aussi, on m'a dit, Alexis Lucas qui est technicien au son. Et, bien entendu, nous avons également monsieur Pierre Dufour, du BAPE, qui est chargé de la Webdiffusion des séances et du fonctionnement, de la transmission dans les salles de visioconférence.

260 Je vais inviter maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Monsieur Bolullo, si vous voulez bien présenter votre équipe.

265 **M. MATHIEU BOLULLO :**

270 Alors, je suis accompagné ce soir de madame Christiane Rompré qui est chargée de projets en environnement à Hydro-Québec, et de mon collègue Bruno Picard, qui est ingénieur à la planification des réseaux. Et derrière moi, j'ai monsieur Christian Royer qui est ingénieur en lignes de transport à Hydro-Québec, et monsieur Jean Vincent qui travaille à la logistique et à la cartographie thématique.

275

**LE PRÉSIDENT :**

280 Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Alors, pour les personnes-ressources, nous avons communiqué avec différents ministères et MRC. Donc, il y en a un certain nombre à qui nous avons demandé la présence sur place. Il y a d'autres organismes que nous avons établi un contact et éventuellement nous pourrions leur poser des questions par écrit.

285 Donc, les ministères qui sont sur place. Nous avons le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Donc, si vous voulez vous présenter? Bonsoir!

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

290 Bonsoir! Marie-Claude Bolduc, je suis conseillère en aménagement du territoire pour le ministère de l'Agriculture.

**M. NORMAND HOULE :**

295 Bonsoir! Normand Houle, directeur régional pour la Mauricie, Montréal, Laval, Lanaudière.

**LE PRÉSIDENT :**

300 Très bien, bonsoir! Nous avons également, du ministère de la Santé et des Services sociaux, je crois que les gens sont dans la salle, si mes données sont bonnes? On m'indique qu'il y aurait monsieur David Simard, est-ce qu'il est ici ce soir ou il est dans une des salles satellites? Monsieur David Simard, c'est marqué : « Porte-parole, agent de planification à la Direction de santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. » Oui, monsieur Simard s'en vient à la table de visioconférence de Roberval. Bonsoir, Monsieur.

305

**M. DAVID SIMARD :**

Bonsoir.!

310 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bienvenue. Maintenant, nous avons aussi, on m'indique qu'il y avait deux autres personnes de l'INSPQ qui sont messieurs Mathieu Gauthier et Denis Gauvin. Donc, vous êtes dans la salle. Alors, bienvenue, Messieurs.

315

Maintenant, du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Bonsoir!

**M. ALAIN TREMBLAY :**

320 Oui, bonsoir. Mon nom c'est Alain Tremblay et je suis représentant pour l'énergie. Avec moi,  
il y a Kateri Lescop-Sinclair ici dans la salle pour représenter, au niveau territoire, secteur territoire,  
la région de l'Estrie, Montréal, Montérégie, Laval, Lanaudière et Laurentides. Puis on a deux autres  
personnes qu'on peut contacter aussi pour les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean q est monsieur  
Omer Gauthier et Mauricie-Centre-du-Québec Éric Leclair.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Alors, ceci, ça comprenait des gens du ministère des Forêts, de  
la Faune et des Parcs, c'est exact? Parce que ces deux ministères-là, donc il y a une  
réorganisation des ministères, donc ces deux ministères-là sont en train de se réorganiser.

330

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Une petite précision. On est scindé, là.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

340

Nous, c'est simplement le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour le  
ministère Faune, MFFP, bien là, c'est mon collègue.

**LE PRÉSIDENT :**

345

Oui, c'est ça, c'est parce qu'on m'indiquait qu'il y avait entre autres, parce que je pense que  
vous avez mentionné madame Kateri Lescop-Sinclair, je pense qu'elle navigue entre deux  
ministères, je crois.

350 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Elle porte le chapeau un peu des deux, pour le moment, temporairement.

**LE PRÉSIDENT :**

355

Très bien. Donc, du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

360 Oui. Jean-François Bergeron, coordonnateur au ministère. Nous avons des répondants dans les trois régions visées qui seront rejoints au moment opportun, selon les questions.

**LE PRÉSIDENT :**

365 Très bien, merci. Maintenant, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

370 Bonsoir. Mon nom est Marie-Ève Fortin. Je serai la porte-parole pour les audiences et je serai secondée par mon collègue Hubert Gagné. Nous avons aussi deux représentants des Directions régionales, soit madame Mélissa Galipeau Deland, qui est de la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Nous avons aussi madame Amélie Gagnon qui est dans la salle à Rawdon, qui est représentante pour la Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides.

375

**LE PRÉSIDENT :**

380 Très bien, Madame Fortin, je vous remercie. Je veux seulement faire une petite vérification parce que selon la feuille que j'ai ici, c'est que madame Gagnon serait à la salle de Saint-Michel-des-Saints. Donc, pour être certain dans quelle salle... donc, vous êtes bien à Rawdon. Bonsoir, Madame.

**Mme AMÉLIE GAGNON :**

385 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

390 Très bien. Maintenant, du côté des MRC, nous avons la présence de différentes MRC. Donc, ce qui est important de préciser c'est qu'il y a une dizaine de municipalités régionales ou de municipalités qui ont un statut équivalent à la MRC, qui sont touchées par le tracé. Nous avons pris la décision d'inviter cinq MRC en particulier pour être présents dans la salle, les autres MRC sont en contact écrit.

395 Bien entendu, on a opté pour y aller par les MRC parce qu'outre les MRC, le projet traverse  
plusieurs dizaines de municipalités au total. Donc, on considérait que ça n'aurait pas été gérable  
d'inviter plusieurs dizaines de municipalités à participer.

400 Donc, pour l'instant nous avons un contact avec les MRC, mais si jamais il y avait un besoin  
très spécifique, on pourra toujours s'adresser à une municipalité.

Alors, pour l'instant je vais mentionner que nous avons un représentant de la MRC de  
Matawinie qui est ici, madame Judith Godin, c'est ça?

405 **Mme JUDITH GODIN :**

Oui, effectivement. Judith Godin, donc directrice par intérim du service d'aménagement à la  
MRC de Matawinie.

410 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Nous avons un représentant de la MRC de Montcalm dans la salle. Donc,  
vous êtes monsieur Gaétan Hudon.

415 Nous avons également quelqu'un de la MRC du Domaine-du-Roy, mais je n'ai pas encore le  
nom de la personne. Donc, la personne, si elle est présente dans la salle, elle serait dans la salle  
de Roberval, mais je n'ai pas eu de confirmation, sauf qu'on avait le nom de monsieur Danny  
Bouchard, mais je n'ai pas eu de confirmation que monsieur Bouchard était dans la salle ce soir.

420 Nous avons également, de la MRC Les Moulins, donc monsieur Mathieu Gaudette – c'est  
exact? Merci –, ainsi que deux représentants de la MRC Thérèse-de-Blainville.

**M. JEAN-LUC GAGNON :**

425 Oui. Bonjour, Jean-Luc Gagnon, responsable aménagement et environnement. J'ai mon  
collègue aussi de Sainte-Anne-des-Plaines, Benjamin Plourde.

**LE PRÉSIDENT :**

430 Très bien, merci. Nous avons également, donc l'expertise par écrit a été demandée donc en  
contact avec la Communauté métropolitaine de Montréal, avec Environnement Canada et le  
ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Transports, la MRC de la Rivière-  
du-Nord, la MRC de Mékinac, Pêches et Océans Canada, le secrétariat aux Affaires autochtones,  
la ville de La Tuque, la ville de Laval ainsi que la ville de Montréal.

435 Nous avons certains requérants, des requérants qui ont manifesté la volonté de venir faire la  
lecture de leur requête. Donc, c'est prévu dans nos règles d'audience que tout requérant qui fait  
une demande d'audience publique peut, s'il le désire, venir présenter sa requête.

440 Je vais simplement appeler les gens dans l'ordre d'inscription que j'ai ici. Donc, je vais inviter  
le représentant de Citoyens sous haute-tension, j'ai le nom de monsieur Pierre Cyr qui est ici, dans  
la salle à Terrebonne. Donc, je vais l'inviter à venir s'asseoir à la table des intervenants pour faire la  
lecture de sa requête.

445 Alors, c'est bon pour tout le monde ici. Je vous demande à vous en tenir aux motifs  
présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde  
partie de l'audience publique.

---

450 **LECTURE DES REQUÊTES**  
**M. PIERRE CYR**

**LE PRÉSIDENT :**

455 Donc, je me réserve le droit de vous interrompre, ce n'est pas spécifiquement à vous, mais  
si vous débordez trop de la lecture de votre requête. Donc, à vous la parole, Monsieur Cyr.

**M. PIERRE CYR :**

460 Merci, Monsieur le président. D'entrée de jeu, je ne devais pas être la personne qui lit la  
demande d'audience, par contre notre présidente était fort occupée depuis les dernières semaines,  
donc je vais vaquer tout de suite à la lecture.

465 « *Monsieur le Ministre,*

*Citoyens sous haute-tension est un organisme à but non lucratif ayant plus de 100 membres  
à son actif, qui a pour mandat de défendre et de promouvoir les intérêts des citoyens de la région  
de Lanaudière et d'autres régions quant au maintien de la qualité de leur environnement et au  
développement de leur économie locale.*

470 *Nous continuons nos actions de représentation des citoyens auprès des autorités et de  
sensibilisation des citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités.*

475 *Tous nos efforts sont regroupés pour faire en sorte que les régions ne deviennent pas l'autoroute des lignes de transport d'électricité à très haute tension implantées par notre société d'État, Hydro-Québec, sans avoir les justifications réelles d'un tel projet.*

480 *Citoyens sous haute-tension étudie le projet depuis le printemps 2012. Dans la lecture de tous les documents accessibles d'Hydro-Québec, que ce soit sur les réseaux de distribution, la production ou le transport, nous avons trouvé quelques lacunes au niveau des données que la société d'État veut bien nous dévoiler. Hydro-Québec TransÉnergie propose en ce moment dans le cadre du projet deux solutions qui sont comparables au niveau de la fiabilité et de la robustesse, mais qui ne se comparent pas au point de vue des trois critères que doit respecter le promoteur dans ce projet, soit l'efficacité économique, l'acceptabilité environnementale et l'acceptabilité sociale. La solution qui consiste à installer des compensateurs série dans certains postes existants est celle qui répond à ces trois critères.*

490 *Le projet en soi touche personnellement les membres de Citoyens sous haute-tension et les non-membres en raison de la destruction d'une de nos richesses, soit notre forêt de la Matawinie. En plus de détruire sur des kilomètres nos forêts et nos érablières, ce projet détruira la beauté de nos lacs et de nos paysages, richesses naturelles qui constituent un atout économique et touristique majeur de la région Lanaudoise.*

495 *Le projet à l'étude inquiète la population en raison des effets néfastes que pourrait engendrer une ligne à très haute tension sur leur santé et sur celle des animaux d'élevage. Des zones de pisciculture seront aussi touchées par ce projet. Il est aussi normal et naturel de vouloir conserver nos terres protégées pour une agriculture propre et saine pour une alimentation saine. Les terres agricoles de Lanaudière sont parmi les plus fertiles du Québec. Il est impératif de protéger les terres agricoles et la ceinture métropolitaine afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec. De plus, Lanaudière est la quatrième région en importance au Québec pour l'agrotourisme, fruit des longs et patients efforts d'agriculteurs pour développer ce secteur important.*

500 *Dans le Dossier 3211-11-105 qui a pour titre « Directive pour le projet de ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île », nous retrouvons cet article :*

505 *1.3 Solutions de rechange au projet*

510 *« L'étude d'impact décrit sommairement les différentes options de réalisation du projet, en considérant l'éventualité de sa non-réalisation ou de son report et, le cas échéant, toute solution proposée lors des consultations préliminaires effectuées par l'initiateur. – Excusez la lecture, vous connaissez déjà ce document-là –. Les solutions de rechange au projet proposé pourraient être d'autres façons de transporter l'énergie disponible ou encore des alternatives à la variante du projet retenu.*

515 *Dans les solutions de rechange au projet, le promoteur a décrit dans un autre forum qu'est la Régie de l'énergie du Québec qu'il pouvait avoir deux solutions pour atteindre l'objectif du projet. Les solutions proposées sont, d'une part, la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV d'une longueur de quelque 400 km ou, d'autre part, l'installation de neuf plateformes de compensation série, le remplacement des systèmes de protection de lignes à 735 kV dans 15 postes et le remplacement des systèmes de protection de 9 lignes à 735 kV3. Je crois n'avoir rien oublié.*

520 *Tout ceci dans le seul but qui vise l'évolution du réseau de transport d'énergie électrique régi par les ajouts d'équipements qui doivent être effectués afin d'intégrer de nouvelles sources de production, de nouvelles interconnexions et de nouveaux contrats dans les services de transport. Aussi, cela permet de répondre à la croissance de la demande d'électricité, de renforcer l'alimentation des grands centres de consommation, de réduire les pertes d'énergie sur le réseau et d'améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau.*

530 *Pourquoi Citoyens sous haute-tension s'intéresse-t-il particulièrement à l'autre solution, celle de l'installation des compensations série? Parce que les impacts de cette solution, sur le plan de l'acceptabilité sociale et environnementale, sont nuls. Aucun citoyen ne manifesterait de résistance à cette solution puisqu'elle n'aura aucun impact environnemental, n'exigera aucun déboisement sur les 400 km, et la santé humaine ne sera pas minée par l'inquiétude.*

535 *Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, Citoyens sous haute-tension demande une audience publique sur le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île afin de faire connaître ses préoccupations face à ce projet annoncé par Hydro-Québec TransÉnergie.*

540 *Nous désirons également porter à votre attention notre préoccupation concernant l'égalité d'accès à l'information en ce qui concerne le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Une première séance d'information du BAPE sur le projet devait avoir lieu à Rawdon le 7 octobre dernier, séance qui n'a pas eu lieu et qui s'est tenue finalement le 28 octobre 2014. À ce moment-ci, on nous avait assurés que les personnes invitées par lettre à la séance d'information du 7 octobre seraient recontactées encore une fois par lettre, pour les aviser de la séance d'information du 28 octobre, lettres qui devaient être postées le 10 octobre.*

545 *Or, il s'avère qu'aucune des personnes intéressées n'a reçu cette deuxième lettre. Nous estimons qu'il s'agit là d'un manquement du BAPE à informer convenablement les citoyens et citoyennes de la tenue d'une séance d'information. Certaines personnes habitant le nord de Lanaudière avaient fait plus d'une heure de route pour assister à la séance d'information du 7 octobre et n'étaient pas présentes à la séance d'information du 28 octobre.*



555 *De plus, Citoyens sous haute-tension a demandé un report de l'échéance du 3 novembre pour le dépôt d'une demande d'audience étant donné la date tardive des séances d'information de Rawdon. La demande de report de l'échéance a été refusée « parce que le processus de 45 jours était déjà enclenché », nous a-t-on répondu hier soir.*

560 *Pourtant le report de la séance d'information de Rawdon est attribuable à une erreur d'estimation du personnel du BAPE quant au nombre de participants. De plus, toutes les personnes concernées n'ont pas eu l'occasion d'assister à la séance d'information parce que le BAPE ne les a pas informées du report de celle-ci. Un avis public annonçant le report de la séance d'information a été publié dans l'Action, le journal régional de Joliette, le 15 octobre 2014. Mais il faut savoir que cet hebdomadaire n'est pas distribué dans tous les villages du nord de Lanaudière. Ce sont des lacunes qui nous préoccupent et que nous voulions porter à votre attention.*

565 *Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée. »*

C'était signé Chantal Lapointe, présidente de Citoyens sous haute-tension. Merci, Monsieur.

570

---

**M. ANDRÉ DALLAIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

575

Je vous remercie pour la lecture de la requête. Je vais maintenant inviter, monsieur Yvon Arbour. Vous ne la lirez pas, très bien. Alors, c'est noté. On m'informe que monsieur André Dallaire est présent dans la salle pour venir lire sa requête. Alors, bonsoir, Monsieur Dallaire.

580 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bonsoir, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

585

Alors, vous pouvez faire la lecture de votre requête.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

590

Je suis assez mauvais lecteur, je vais plutôt essayer de vous l'expliquer. J'ai demandé une enquête, personnellement, parce qu'il y a des trous dans la procédure, dans le processus qui nous semble douteux.

595 On compare la Directive du ministre qui a été émise en novembre 2010 avec le texte de l'étude d'impact d'Hydro-Québec, et on n'arrive pas à s'expliquer comment il se fait que l'Hydro-Québec n'a pas répondu à cette consigne qui est assez formelle, contenue dans le 1.3, deuxième paragraphe.

600 Nous sommes conviés ici en audience pour faire la comparaison entre deux solutions : la solution que techniquement on appelle « La solution 1 », et la solution que techniquement on appelle « La solution 2 ».

605 Pour les gens du public en général, on peut préciser que la solution 2, c'est une solution qui fonctionne sans pylône aucun, alors que la solution 1, celle qui est privilégiée par Hydro c'est une solution à 400 km de corridor et puis à 1 000 pylônes et plus, de sorte qu'à chaque fois qu'on va parler de solution 1, solution 2, les gens puissent savoir exactement de quoi il en retourne.

610 Alors, la solution 2 est traitée de façon non correcte eu égard au prescrit de 1.3, paragraphe 2. Autrement dit, comment pouvons-nous entreprendre une audience dont l'objectif est de comparer la solution 1 et la solution 2, alors que le promoteur ne dit pas un seul mot de la solution 2, contrairement à l'obligation qui lui était faite.

615 En termes d'impacts sur l'environnement entendus dans son sens biophysique, il n'y a pas un seul paragraphe, il n'y a pas un seul mot, il n'y a même pas la première syllabe du premier mot sur à peu près les 500 ou 600 pages qu'ils ont fait circuler depuis les trois ou quatre ans, alors qu'obligation leur a été faite de les comparer, de justifier leur choix et d'expliquer les critères sur lesquels ils s'appliquaient pour être capables de favoriser leur solution à eux, qui est la solution 1.

620 Deuxièmement, par rapport à cette obligation qui est également contenue dans le 1.3 paragraphe 2 de la Directive du ministre, s'il vous plaît – pour ceux dans le public qui ne savent pas comment ça marche, l'Hydro est allée, en 2010, présenter son idée de projet au ministre. Le ministre a répondu : « Voici les règles du jeu. Vous n'avez pas le droit de vous en écarter. » C'est clair, ce n'est pas long. C'est 22 pages avec tous les préambules, les tables de matières et les cartes, ce n'est pas tellement long.»

625 Alors, on n'arrive pas à comprendre comment ça se fait que les gens de l'Hydro-Québec qui ont l'habitude des études d'impact, comment ça se fait qu'ils sont passés à côté de cette obligation qui leur était faite de présenter les impacts sur l'environnement biophysique et, deuxièmement, sur les impacts en matière d'acceptabilité sociale.

630 Alors, on ne comprend pas comment les professionnels, les études d'impacts sont passées à côté. C'est-à-dire on ne comprend pas... on a les idées. Ils ont le droit de favoriser leur option 1, mais il faudrait jouer fairplay. Il faudrait au minimum respecter les exigences du ministre.

635 Alors, pour nous, il y a une espèce de matière à enquête. Comment il se fait que? On ne viendra pas nous dire que ces gens-là sont dans l'ignorance crasse, quand même, avec l'armée de professionnels qu'ils ont. On ne peut pas dire qu'ils ont oublié ou bien qu'ils n'ont pas lu. Non, il y a quelque chose là-dessous. On a nos idées, mais on aimerait que vous soyez capables de regarder de ce côté-là.

640 Ça, c'est la source de notre premier point d'interrogation. Le deuxième, il est plus grave. On voyait circuler cette documentation-là. On a vu l'étude d'impact, on a vu cinq séries de questions sortir de votre ministère, cinq séries de réponses retournées de la part de l'Hydro Québec, mais jamais les questions ne sont venues en rapport avec les deux items que je viens de soulever, c'est-à-dire le fait qu'on n'a pas abordé ni les impacts environnementaux ni les impacts d'acceptabilité sociale pour la solution 2.

645 Nous, on se disait, j'allais dire, j'oserais dire dans notre naïveté, que les experts de votre ministère qui sont chargés de voir à ce qu'il y ait une concordance entre la Directive du ministre et puis l'étude d'impact, on s'est dit : à un moment donné, ils vont sortir le chat du sac.

650 Malheureusement, le chat qu'on a vu sortir du sac, ça a été l'imprimatur, le « plachet », le certificat d'acceptabilité ou de recevabilité qui est sorti du ministère du Développement durable. Alors, là, franchement, on n'y comprend goutte! Comment se fait-il que les professionnels de ce côté-là de la table, qui ont pour mandat d'examiner la conformité d'une étude d'impact, conformité avec la Directive du ministre – ils font ça, j'imagine, à l'année –, comment se fait-il que ces gens-là n'aient pas vu les deux trous dont on vient de parler?

660 Je ne pense pas que ça soit l'ignorance crasse. Je pense que ces gens-là sont des professionnels et puis en principe, ils auraient dû y regarder. On pense qu'ils ont regardé. Mais là, on va entrer dans une zone bourrée de points d'interrogation.

665 Et c'est là-dessus qu'on aimerait que vous, avec votre pouvoir d'enquête, essayiez de pousser un peu plus loin. Écoutez, les gens qui me connaissent savent que j'ai beaucoup de défauts. Puis ceux qui pensent que je n'en ai pas, je vais leur présenter mon épouse puis vous allez voir qu'elle a la liste assez longue, elle les connaît. Mais à aucun endroit, vous n'allez lire « paranoïaque » jamais. J'ai beaucoup de défauts, mais celui-là, je pense que quand il est passé, je n'étais pas au monde.

670 Je ne suis pas paranoïaque, mais je suis simplement dans la mouvance de la commission Charbonneau où, pendant quelques années, le mot à la mode c'était « collusion ». Les enveloppes brunes qui circulent sous la table, les lunchs, les bouteilles de vin.

Alors, là, je ne veux pas affirmer, je dis : je suis dans une zone bourrée de points d'interrogation et je vous demande de faire une enquête.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut que vous soyez prudent, étant donné que vous venez parler du ministère, d'Hydro-Québec. Il ne faut pas oublier que tout ce qui est dit ici est mis en transcription, Monsieur Dallaire.

680 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

685 Ah, je n'ai vraiment pas honte! Je n'ai vraiment pas honte de ce que j'avance et puis je suis prêt à l'endosser. À telle enseigne que s'il y a quelqu'un dans cette auguste assemblée qui est capable de se lever puis de dire : « Vous êtes dans le champ, Monsieur Dallaire. » Bien, qu'il le fasse tout de suite. S'il peut me trouver une phrase, un mot, la première syllabe du premier mot où il est question d'étudier, d'avoir étudié les impacts environnementaux de la solution 2, qu'il se lève et qu'il me dise : « Vous êtes dans le champ! »

Tout ceci pour vous dire que je suis capable d'endosser mes propos.

690 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Mais effectivement, pour tout à l'heure, le registre va être ouvert, si vous désirez vous inscrire et venir poser des questions, on pourra aborder le sujet.

695 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

700 Là, je vais simplement dire pourquoi j'ai demandé une enquête. J'ai demandé aussi une audience parce que mon plus grand plaisir, ça va être, comme je l'ai écrit, ça va être de pousser dans les câbles nos augustes représentants de notre vaisseau amiral, dans le secteur du prétendu avantage ou autofinancement de la solution 1. Ça, je l'ai dit, je vais le faire.

705 Mais si vous permettez, je vais compléter le motif de ma demande d'enquête. Là, j'ai dit que l'Hydro et vos fonctionnaires sont en état de péché grave pour avoir passé par-dessus le 1.3. Mais il y a le 1.2! Pour nous, c'est sacrilège. Comment se fait-il que ces gens-là ont passé trois ans au Lac-Saint-Jean, en Mauricie, Lanaudière sans qu'ils touchent un mot, dans leur consultation publique, de la solution 2?

710 Imaginez. L'obligation leur est faite en vertu de 1.2 de consulter sur les comparables qu'ils ont en tête. Mais ces gens-là, ils n'ont pas soufflé mot. Les seuls qui ont parlé de la solution 2, c'est le Comité sous haute-tension. À un moment donné, à force de vendre des cartes de membre, ils

ont été capables de se payer un expert qui a été capable de mettre sur la table que ces gens-là avaient déjà en poche, depuis 2010 s'il vous plaît, ils avaient déjà en poche des autorisations à la hauteur de 400 M\$ en 2010, puis ils sont allés en chercher un autre 400 M\$ en 2011.

715

Et puis en vantant la solution 2 comme étant robuste, fiable, conforme aux normes et même optimale! Eux ont déclaré une solution optimale puis ils n'ont pas été capables d'en parler pendant les trois ans, ils n'ont pas été capables de mettre ça sur leur cassette. Et puis quand les citoyens – si je parle trop fort, vous me le direz. Non, ça va?

720

**LE PRÉSIDENT :**

Non, les gens à la sonorisation contrôlent la chose.

725

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bon, ils sont habitués à ce que... bon. Alors, qu'ils n'aient pas mis ça sur leur cassette pendant trois ans, qu'il y avait un tel comparable que la solution 2 qui s'était méritée 800 M\$, ils l'ont tellement vantée, leur violon était tellement plaisant, qu'en 2010, ils sont allés chercher 400 M\$. Bon arrondi, en 2010 c'était 393 M\$ puis en 2011 c'était 395 M\$, mais on a arrondi ça. Ça fait un total de 800 M\$.

730

Ils se font autoriser, à force d'utiliser le vocable « optimal » une solution 2, puis ils ramassent 800 M\$ en conséquence, puis ils n'osent même pas en parler sur leur cassette pendant les trois ans qu'a duré la consultation. Ça là, c'est sacrilège. Et puis que les gens de votre... écoutez, je suis peut-être un peu mêlé, votre ministère, je ne sais pas exactement...

735

**LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est ça. Il faut faire une distinction entre le BAPE et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Donc, les deux organismes relèvent du même ministre, mais le BAPE et le ministère n'ont pas de lien direct. C'est la nuance qu'il faut faire.

740

745

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bon. Alors, tantôt, je blâmais l'équipe pour laquelle la madame dont j'ai perdu le nom a signé *l'imprimatur*, je les blâmais d'avoir passé par-dessus cette omission grave d'avoir à respecter la Directive du ministre, 1.3. J'adresse le même blâme à la même équipe pour avoir passé par-dessus l'omission de 1.2; c'est-à-dire que le ministre dit : « Quand vous faites la consultation

750

publique, ne prenez pas votre temps à violoner la seule option que vous avez en tête. Il faut présenter au public les comparables. »

755 Alors, quand les Citoyens sous haute-tension ont sorti cette histoire-là, le 800 M\$ puis le qualificatif viable pour la solution 2, eh bien, imaginez-vous que ces gens-là, au lieu de nous remercier pour avoir favorisé l'accès à l'information du public, ils nous ont littéralement traités comme du poisson pourri.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Alors, Monsieur Dallaire, je vous ai laissé déborder de votre requête. Je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

765 Alors, la conclusion, nous pensons, Monsieur le président, que vous devriez adresser à votre ministre, celui à qui vous avez l'obligation, semble-t-il, de faire rapport à un moment donné, vous devriez à ce moment ici, d'après-nous, en tout respect, porter cette situation peccamineuse à l'attention de votre ministre, en le priant d'avoir recours à l'article 31.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vertu de laquelle le ministre peut, en n'importe quel moment, suspendre pour  
770 obtenir des informations vitales.

Pour l'instant, c'est vital qu'il n'y ait pas d'information aucune sur l'acceptabilité sociale de la solution 2, ni aucune sur l'acceptabilité environnementale de la solution 2.

775 Alors, en toute modestie, on pense que la conclusion qui s'impose serait que vous déclariez, passez-moi le latinisme : « time out »; que vous disiez à votre ministre : Écoutez, vous avez le pouvoir de retourner l'Hydro à ses devoirs; que l'Hydro se conforme et puis tant et aussi longtemps qu'ils ne se sont pas conformés, eh bien on met le projet sur les blocs. On n'est pas pressé  
780 personne, sauf eux. Mais puisqu'ils sont en faute, ils prendront le trouble.

Mais il n'y a pas urgence demain matin d'avoir ou bien de la compensation en série ou bien des lignes. Eux-mêmes, peut-être qu'ils vous l'ont déjà dit, ils ont recours à ce qu'ils appellent de grands automatismes, et puis ils peuvent repousser l'échéance trois, quatre ans. Et pour eux  
785 autres, il n'y a pas de problème.

Alors, bref, ce qu'on aimerait c'est un time out. Retournez, Messieurs de l'Hydro, faire vos devoirs. Respectez les consignes explicites de la Directive du ministre et puis on se reverra quand vous aurez déposé une étude d'impact qui soit conforme, catholique. Ça vous va?

790

**LE PRÉSIDENT :**

C'est noté. Alors, merci, Monsieur Dallaire.

795 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Maintenant, j'aimerais qu'à un moment donné quelqu'un donne suite à cette requête pour ne pas qu'elle passe dans l'oubli. J'aimerais ça que quelqu'un, à un moment donné, Monsieur Paquin, Monsieur Germain, vous nous disiez qu'est-ce qui s'est passé avec le ministre devant la requête qui est la nôtre – c'est la mienne, disons, parce que je ne veux pas mettre mes amis dans l'eau chaude, là. Quelqu'un déciderait de poursuivre pour diffamation... non, je suis le seul à endosser, mais j'aimerais ça que vous me répondiez, quelqu'un, quant à savoir ce que le ministre en pense.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

810 Est-ce qu'on met « time out », le projet sur les blocs, ou on file comme si de rien n'était?

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous invite à vous inscrire pour poser des questions.

815 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

C'est déjà fait.

820  
\_\_\_\_\_  
**PIERRE CYR**

**LE PRÉSIDENT :**

825 Très bien. Alors, merci, Monsieur Dallaire. Nous allons maintenant inviter, monsieur Pierre Cyr.

830

**M. PIERRE CYR :**

Comme je le disais d'entrée de jeu, ce n'était pas prévu que le lise celle de Citoyens sous haute-tension, mais bon, voilà.

835

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

840

**M. PIERRE CYR :**

Celle-ci a été faite à titre personnel, donc, voilà.

845

*« À titre de citoyen informé en 2012 de la volonté d'Hydro-Québec de faire passer une nouvelle ligne de transport très haute tension dans Lanaudière, je tiens à vous transmettre les éléments suivants en soutien à ma demande d'audience publique pour le Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île. »*

850

Je viens tout juste de mentionner que j'avais été informé par Hydro-Québec en 2012 de la présence du projet, mais cette information-là est un petit peu erronée ou inexacte, dans le sens où malheureusement pour moi, ma résidence n'était pas à l'intérieur 500 mètres du premier tracé, donc je n'avais pas été invité à la séance d'information de début de projet.

855

C'est par un concours de circonstances je me suis quand même trouvé à y assister et c'est là qu'en discutant avec certains intervenants qui y étaient, en visualisant les cartes, bon, on se promenait... on nous a informés que de toute façon – pour le bénéfice du BAPE, j'y étais avec une personne touchée à l'intérieur de 500 mètres de sa résidence, donc à ce moment-là on l'a avait informée qu'elle n'avait pas à s'inquiéter parce que d'autres tracés, d'autres corridors étaient déjà à l'étude puis quand on l'a montré, je me suis rendu compte que, bien, ce corridor-là passait chez nous et que je m'attendais à être invité éventuellement à une séance d'information. Puis après, bien, on a été avisé parce qu'on s'est tenu un peu plus au courant du dossier.

860

Donc, comme je le disais, donc c'est en effet à titre personnel que je crois que chaque citoyen a le droit à être entendu. Par contre, comme vous l'avez remarqué, il serait inapproprié d'éviter de mentionner que je fais aussi partie des Citoyens sous haute-tension.

865

*« Ma connaissance du dossier et ma présence, notamment aux soirées d'information du Transporteur, aux audiences de la Régie de l'énergie et plus récemment à la soirée d'information du BAPE, me laissent pour le moins perplexe, je vous dirais, quant à la réelle influence que pourrait avoir le citoyen dans le dénouement d'un projet d'envergure, comme celui présenté*

870



aujourd'hui devant nous. À titre d'exemple, un représentant du Transporteur mentionnait, lors des audiences à la Régie de l'énergie, que le dossier serait accepté par cette instance, qu'il ne s'agit que d'une formalité.

875           Aussi, lors des soirées d'informations du BAPE, il était aussi question que les dossiers soumis par le Transporteur sont robustes, fiables et optimaux et qu'ils sont très bien montés – fiables et optimaux c'est un langage qui est couramment utilisé par le Transporteur – et que dès lors, les consultations n'étaient que formalités.

880           Cela fait plus de deux ans que je suis impliqué dans le dossier; ce discours a donc pour moi peu d'effet. Cependant, imaginez l'effet que celui-ci peut avoir sur un individu qui vient tout juste de prendre connaissance du dossier, qui a répondu à l'invitation et qui vient s'informer. Moi, je n'ai pas à l'imaginer, je l'ai vu; un citoyen repart chez lui avec le sentiment que c'est joué d'avance; que le mieux qu'il puisse faire c'est tondre son gazon en attendant la construction de cette ligne à la limite de sa propriété.

885           Bien que les représentants du BAPE expliquent la raison d'être de la démarche et la place du citoyen, cela a peu d'impact réel sur bien des individus et j'en suis profondément découragé. La philosophie de communication qui est implantée chez le Transporteur doit changer et je m'en remets aux instances réglementaires et politiques pour tracer cette voie de changement.

890           Du même ordre, les citoyens de Lanaudière, des élus et des représentants du milieu se sont prononcés clairement et sans équivoque, à de nombreuses reprises au cours des dernières années, contre le projet. Lorsque la question a été soulevée en assemblée, au BAPE, dernièrement le 28, le Transporteur, par voie d'un de ses représentants, nous a dit avoir bel et bien reçu des préoccupations du milieu. En toute honnêteté, et avec le plus grand respect, ne serait-il pas plus facile d'appeler un chat un chat et éviter de prendre la population pour des imbéciles qui ne comprennent pas ce qui est en train de se passer sur leur territoire? »

895           Un des maires présents a aussi énoncé ça en disant qu'effectivement, il n'avait pas répondu à des préoccupations, mais bien à un non catégorique par résolution de son conseil.

900           « Conscient que l'organisme Citoyens sous haute-tension a déjà produit une demande d'audience, je ne reprendrai pas ici tous les éléments que je trouve personnellement importants. Par contre, il y a des éléments que je trouve important de rappeler :

905           En 2010 et 2011, les projets proposés étaient tous optimaux, tous robustes et fiables. Aujourd'hui, Hydro-Québec nous indique qu'en prenant un regard plus vaste il a trouvé des solutions plus optimales encore. Peut-être qu'en élargissant encore un peu leur champ de vision, trouveront-ils une solution encore meilleure?

915 *Au titre du discours changeant, Hydro-Québec TransÉnergie mentionnait en 2012 qu'il devait ouvrir un nouveau corridor afin d'isoler cette nouvelle ligne de transport conçue avec la technologie postverglas pour sécuriser l'alimentation de la Boucle métropolitaine. Le 28 octobre dernier, Hydro-Québec répondait à un maire en assemblée publique qu'il n'y avait plus de problèmes à construire cette ligne à côté d'une autre ligne à 735. Explications : la nouvelle ligne résistera au verglas; à croire qu'il est alors convenu que la « vieille » ligne ne pourra jamais tomber sur la neuve si un épisode comparable à celui de 1998 devait survenir. Je ne crois pas, avec respect, qu'il s'agisse d'un plan optimal à cet égard.*

920 *De façon encore plus troublante, Hydro-Québec TransÉnergie indique qu'ils n'a pas à obtenir le consentement du gouvernement ou de la population puisqu'une partie de son projet projeté – vous m'excuserez, je vais indiquer une précision dans mon texte : il n'a pas à obtenir le consentement du gouvernement ou de la population pour une partie de son projet, puisque celle-ci est à l'intérieur de son emprise acquise lors de la construction de la ligne existante, emprise qui n'a pas été utilisée depuis plus de 30 ans, puisque cette emprise a été acquise avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole.*

930 *Il est étonnant de penser que l'objet de la Loi peut être balayé du revers de la main du fait que l'usage autre que l'agriculture a été réservé depuis les années 80. Au même titre que le Transporteur nous rappelait, en audience à la Régie de l'énergie, que certaines des études proposées par Citoyens sous haute-tension ne pouvaient être évoquées, car datant d'avant le dépôt de la requête par le Transporteur. Il apparaît, dans ma perception du développement durable, que les décisions d'aujourd'hui doivent être prises en fonction des lois contemporaines applicables en matière de protection du territoire.*

935 *Sans vouloir présenter ici l'ensemble du dossier de mes objections au projet, je réitère que ce projet était inacceptable pour la population, les élus et les décideurs de Lanaudière en 2012 et qu'il le demeure en 2014.*

940 *Je vous remercie de votre attention. »*

---

**PIERRE LECLERC**

945 **LE PRÉSIDENT :**

950 *Merci, Monsieur Cyr, pour la lecture de votre requête. Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Leclerc de Fondation Rivières.*

**M. PIERRE LECLERC :**

Bonsoir, Monsieur le président.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

**M. PIERRE LECLERC :**

960

Alors, je suis Pierre Leclerc, agent de recherche et de communication à la Fondation Rivières. Je vais avoir une intervention assez rapide. Je vous fais lecture de la lettre qu'on a fait parvenir au ministre David Heurtel il y a quelques jours seulement.

965

*« Monsieur le ministre,*

*Nous vous soumettons par la présente une demande d'audience publique concernant le projet mentionné en objet.*

970

*D'abord, la Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui oeuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au coeur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières.*

975

*Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels, dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. »*

980

Nous avons des préoccupations au niveau des conséquences environnementales, sociales et économiques.

985

*Ce projet d'une ligne de transport d'électricité croiserait sur son parcours une multitude de rivières et de secteurs vierges, et porterait atteinte à un nombre considérable de secteurs vierges encore préservés. Ce faisant, ce projet occasionnerait des changements affectant les écosystèmes et leurs capacités à fournir les services écologiques. Elle favoriserait, de surcroît, la construction de nouvelles centrales hydroélectriques soit sur son parcours, soit en région éloignée, dans un contexte de surplus énergétique.*

990 *Ces modifications créeraient une cicatrice majeure dans les paysages, fragmenteraient le territoire et auraient un impact sur une multitude de milieux naturels. Toutes ces conséquences doivent être prises en considération et comptabilisées à titre d'externalités inhérentes au projet, ce qui ne semble pas avoir été fait adéquatement.*

995 *Une évaluation exhaustive des impacts environnementaux sur la valeur des services écologiques, des écosystèmes d'eau douce qui seront affectés, doit être réalisée, et les pertes subites par les écosystèmes doivent être prises en considération sur le plan financier, afin de comparer adéquatement les solutions alternatives. Nous considérons qu'il s'agit d'un projet dont le sort ne peut être décidé sans une consultation au niveau national.*

1000 *Au niveau de la justification du projet maintenant.*

1005 *La justification est abordée qu'en quelques passages, si peu, voire non documentés. Outre son coût colossal, le projet apparaît surtout inutile, compte tenu des autres informations et garanties produites il y a trois ans par Hydro-Québec, et analysées par la Régie de l'énergie lors de l'évaluation du raccordement du complexe la Romaine et de l'appel d'offres éolien 2005 au réseau électrique. Le projet Chamouchouane apparaît aujourd'hui sans justification claire et en contradiction avec leurs affirmations lors de l'examen du projet la Romaine.*

1010 *On note plus précisément que la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec – et ici, je me réfère à la décision D2011-83 motifs dans le dossier R-3757-2011 qui date du 30 juin 2011 – à utiliser les lignes de transport d'électricité existantes pour acheminer l'électricité provenant du complexe la Romaine avec toutes les garanties de fiabilité requises pour le réseau.*

1015 *D'ailleurs, une série de travaux de modification de postes de transformation est déjà entreprise afin d'augmenter la capacité de la ligne de transport existante en fonction de la mise en eau du projet la Romaine. Ces travaux dûment autorisés par la Régie de l'énergie avaient reçu une garantie explicite, et je cite : « [...] tel que l'a amplement démontré le Transporteur, le projet repose sur des études complètes et exhaustives et les solutions de raccordement présentées par le Transporteur sont viables et optimales, tant au niveau des coûts que des éléments techniques. »*  
1020 *Fin de la citation. Cette solution initiale, sans besoins d'un seul pylône additionnel était estimée à 372 M\$ – et ici, je vous réfère à Hydro-Québec TransÉnergie état d'avancement des projets majeurs au 31 décembre 2012 en page 52 – alors, que le projet actuel coûte 1, 35 G\$.*

1025 *Cette alternative, valable à l'époque, doit donc être exposée et dûment analysée par des audiences publiques pour le bénéfice de tous et de toutes, conformément aux objectifs de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur le développement durable. En conséquence, nous sommes convaincus que la population québécoise souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et débattus dans un forum de discussion structuré.*

1030 *Nous demandons conséquemment qu'une audience sur les conséquences de ce projet, avec des commissaires disposant de pouvoirs d'enquête, soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.*

1035 *Veillez recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées. »*

Et c'est signé : Alain Saladzius, ingénieur, président de la Fondation Rivières.

Je vous remercie.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Leclerc. Nous allons maintenant inviter monsieur Louis-Philippe Cardinal, on m'indique qu'il est présent à Rawdon. Alors, si monsieur Cardinal peut s'avancer à la table des intervenants à Rawdon, bien entendu.

1045 **Mme JULIE OLIVIER :**

Bonsoir, Monsieur Germain.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir, Madame Olivier.

1055 **Mme JULIE OLIVIER :**

Non, monsieur n'est pas présent ici, vous avez eu une fausse information. Désolée.

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Très bien. Alors, je vous remercie. Donc, monsieur Cardinal ne présentera pas sa requête. Alors, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons déposer toutes les requêtes reçues. C'est possible qu'au moment où on se parle, l'information que j'ai ici c'est que nous avons neuf requêtes au total, mais il est possible que nous recevions du bureau du ministre d'autres requêtes, parce qu'il y en a eu d'autres, auquel cas toutes les requêtes additionnelles également vont être rendues publiques.

1065

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, sans plus tarder, nous allons maintenant donner la parole au promoteur. Donc, je vais inviter monsieur Bolullo, d'Hydro-Québec, à faire la présentation du projet. Combien de temps vous pensez prendre, dans le genre 25 minutes? Est-ce que ça vous irait?

1075 **M. MATHIEU BOLULLO :**

20 minutes, tout au plus.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vous donne la parole immédiatement.

1085

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1090 Alors, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, membres de la commission, Mesdames, Messieurs des ministères, des MRC, Madame, Monsieur, bonsoir! Comme on l'a mentionné tout à l'heure, je m'appelle Mathieu Bolullo, je suis porte-parole d'Hydro-Québec pour ce projet. À titre de gérant, je suis responsable de la conception et de la réalisation des projets de lignes de transport à Hydro-Québec.

1095

Je suis accompagné de Christiane Rompré, comme je le mentionnais tout à l'heure, qui est chargée de projets en environnement et de Bruno Picard qui est ingénieur à la planification des réseaux de transport d'Hydro-Québec.

1100

Monsieur le président, tout à l'heure, j'ai omis de vous mentionner que dans la salle, j'ai avec moi six spécialistes qui sont également présents, si jamais il y a des compléments d'information à donner au besoin.

1105

Donc, au cours des 20 prochaines minutes, nous aborderons les thèmes suivants : le projet et sa raison d'être; la démarche d'évaluation environnementale et de participation des publics; le projet retenu, ses impacts et les mesures d'atténuation; le coût du projet et les retombées économiques, et finalement le calendrier de réalisation prévu.

1110 En 2010, des études menées sur le réseau de transport ont démontré la nécessité de construire une nouvelle ligne à 735 000 volts, 735 kV, entre le poste de la Chamouchouane au Lac-Saint-Jean et le poste du Bout-de-l'Île à Montréal. La solution initiale consistait à construire un lien direct d'environ 400 km entre les deux postes.

1115 Nous allons constater, au cours de la présentation, qu'à la suite de nos rencontres avec le milieu, le projet a passablement évolué. Le réseau de transport d'Hydro-Québec doit s'adapter à l'augmentation de la consommation d'énergie et doit évoluer afin de permettre d'acheminer cette énergie du lieu où elle est produite jusqu'à l'endroit où elle est requise.

1120 Donc, voici notre réseau de transport principal. Je vais essayer de suivre avec la souris pour que les... donc, celui-ci est de plus en plus sollicité. Donc, on voit le réseau de transport principal, c'est un peu comme une grande toile, donc les lignes en mauve ce sont les lignes à 735 kV, et les triangles sont les postes. Donc, les lignes sont reliées entre elles par des postes.

1125 On dit que c'est un réseau intégré dans le sens que l'électricité qui est produite à plus de 1 000 km au nord peut emprunter différents chemins jusqu'aux centres de consommation qui sont situés plus au sud, dans la vallée du Saint-Laurent.

1130 Depuis 1994, Hydro-Québec a intégré 4 300 MW de nouvelle production à son réseau pour répondre à l'augmentation des besoins québécois, sans avoir à construire de lignes à 735 kV dans l'axe nord-sud. C'est l'ajout de moyens technologiques, comme la compensation série, qui a permis de maintenir la bonne performance du réseau.

1135 Donc, on voit à l'écran une photo d'un banc de compensations série qui ont été installées dans les postes depuis 20 ans, donc depuis le début des années 90. Et ils ont comme fonction, ces bancs de compensation là, d'augmenter le courant dans les lignes tout en préservant la fiabilité.

Cependant, cette solution-là a des limites. Hydro-Québec doit donc apporter des modifications à son réseau afin de maintenir sa fiabilité en y ajoutant une ligne à 735 kV.

1140 Les études ont confirmé que le point de départ de cette ligne doit être situé au poste de la Chamouchouane au Lac-Saint-Jean. En effet, c'est à cet endroit que l'on retrouve un engorgement sur le réseau.

1145 Donc à l'écran, on voit encore une fois le corridor qu'on appelle le corridor ouest, ici, les lignes 735 kV, le corridor est qui relie la Côte-Nord, et ici le corridor centre. Donc, c'est au centre, à la jonction des corridors est et ouest, que se situe l'engorgement sur le réseau de transport.

1150

Le schéma suivant illustre la situation : quatre lignes de transport proviennent des principaux lieux de production, la Baie James d'un côté et la Côte-Nord de l'autre, et seulement que trois lignes en ressortent pour acheminer l'énergie vers le sud. Cette situation crée un effet d'entonnoir sur le réseau, qui limite la capacité à transiter la puissance des centres de production situés à la Baie James et sur la Côte-Nord vers les centres de consommation un peu partout au sud.

1155

Comme le réseau est intégré, c'est-à-dire que les lignes à 735 kV sont toutes reliées entre elles par des postes, l'entonnoir affecte, par un effet domino, les autres corridors de lignes situés à l'ouest et à l'est. Donc, l'engorgement qui est situé à la hauteur du poste de la Chamouchouane, ici, et du poste Saguenay, ne permet pas un passage adéquat de l'électricité dans le corridor centre. Donc, ce qui se produit c'est un phénomène de refoulement, de part et d'autre, qui vient surcharger les corridors existants de part et d'autre du corridor centre.

1160

Le raccordement des parcs éoliens issus du deuxième appel d'offres, ainsi que les centrales de la Romaine auront pour effet d'augmenter le transit sur le réseau et d'accroître cet effet d'entonnoir autour des postes de la Chamouchouane et du Saguenay. Cette augmentation de transit affecte la stabilité du réseau et, par conséquent, affecte aussi sa fiabilité.

1165

Les études ont également démontré que le point d'arrivée de cette nouvelle ligne à 735 kV devait être le poste du Bout-de-l'Île situé sur la pointe est de l'île de Montréal.

1170

Actuellement, ce poste est alimenté par ce qu'on appelle la boucle métropolitaine. Donc, la boucle métropolitaine à 735 kV alimente la grande région, on le voit à l'écran, la grande région de Montréal, donc Rive-Nord et Rive-Sud également, elle est composée de six postes, donc qu'on voit à l'écran : Chénier, Duvernay, Bout-de-l'Île, Boucherville, Hertel, et Châteauguay qui sont reliés, ces postes-là, entre eux, par des lignes à 735 kV.

1175

Cinq de ces six postes-là possèdent une ou plusieurs alimentations indépendantes qui sont représentées par les lignes en mauve ici.

1180

Parmi toutes les solutions étudiées, le projet de ligne constitue le meilleur choix parce qu'en plus de solutionner les problèmes de congestion du réseau, il permet d'ajouter un lien fiable et robuste conçu selon les critères d'après verglas, de réduire les pertes électriques sur le réseau, causées par la surcharge des lignes, et il permet d'assurer une évolution efficace du réseau pour les années à venir.

1185

Maintenant, je vais parler de la démarche d'évaluation environnementale. Donc, afin de déterminer le meilleur tracé de ligne, Hydro-Québec réalise une évaluation environnementale sur les territoires traversés.



1190 Pour le projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, compte tenu de l'importance de la longueur de la ligne et de la diversité des milieux rencontrés, l'évaluation environnementale a été complétée en deux grandes étapes visant à identifier graduellement les corridors puis différents choix de tracés.

1195 Pour démarrer l'étude de corridor, il a fallu délimiter une vaste zone d'étude de 20 000 km<sup>2</sup> s'étendant dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et de Montréal. Cette zone d'étude a fait l'objet d'un inventaire détaillé.

Voyons les éléments dont nous devons tenir compte pour dégager des corridors propices à l'implantation d'une ligne.

1200 Les aires protégées doivent être évitées. Par exemple, le parc national de la Mauricie, les réserves de biodiversité et certains secteurs des réserves fauniques du Saint-Maurice et de la Mastigouche. Dans la mesure du possible, nous évitons les parcs régionaux actuels et prévus.

1205 Nous prenons également en compte les milieux habités, les zones de villégiature ainsi que les secteurs dédiés à la récréation et au tourisme. De même, il est important de prendre en considération les projets de développement urbain. Nous évitons le plus possible les paysages valorisés, les milieux humides, les habitats d'espèces fauniques à statut particulier.

1210 Une fois les éléments sensibles identifiés et cartographiés, ils sont regroupés géographiquement. L'équipe de projet peut ensuite dégager des corridors 5-10 km de largeur qui correspondent aux zones les plus propices à l'implantation d'une ligne de transport d'électricité. Ces corridors sont alors présentés aux différents milieux d'accueil qui sont consultés pour participer aux choix du corridor préférable.

1215 Le premier exercice de consultation s'est déroulé à l'automne 2011 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie, dans les communautés autochtones et à Montréal; un corridor préférable a été retenu parmi les variantes proposées. Dans Lanaudière, les échanges avec le milieu ont permis d'envisager un nouveau corridor à la hauteur du réservoir Taureau qui a été retenu comme préférable. Au terme de l'exercice, nous avons donc un corridor préférable pour l'ensemble du projet.

1225 À l'intérieur de ce corridor retenu, les études environnementales et techniques plus détaillées ont été réalisées afin d'élaborer différentes variantes de tracés. En 2012, Hydro-Québec a présenté ses variantes de tracés au milieu pour consultation. Les commentaires émis ont permis de procéder à certains ajustements. Par exemple : au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Mauricie, le tracé a été modifié dans plusieurs secteurs de villégiature pour limiter les impacts visuels de la ligne ou pour éviter des zones de chasse particulièrement valorisées.

1230 Au sud du réservoir Blanc, Hydro-Québec a modifié le tracé sur 50 km en réponse à la demande des communautés attikameks de préserver l'intégrité de la rivière Vermillon. Au nord de Lanaudière, des modifications ont été apportées à la hauteur du lac Saint-Sébastien à Saint-Zénon afin de réduire l'impact visuel du projet.

1235 Au sud de Lanaudière, Hydro-Québec a procédé à un important changement de projet à la suite de la consultation avec le milieu. Donc en 2012, le tracé présenté visait à traverser la plaine agricole de Lanaudière, dans cet axe-là qui est montré ici à l'écran, pour aller rejoindre un corridor de lignes existant et se rendre jusqu'au poste du Bout-de-l'Île.

1240 Les préoccupations qui ont été émises par les milieux d'accueil dans ce secteur ont amené Hydro-Québec à modifier le projet. Le tracé a alors été divisé en deux composantes pour concilier à la fois les préoccupations émises et les objectifs du projet.

1245 La première composante : à partir de Rawdon, le tracé a été modifié afin de continuer à longer une ligne existante jusqu'au poste Duvernay à Laval. Ainsi, au total, dans Lanaudière, le tracé longera une ligne existante sur 150 km, ce qui permet d'éviter la création d'un nouveau corridor de lignes dans cette région.

1250 La deuxième composante consiste à construire un tronçon de lignes de 19 km entre Saint-Roch-de-l'Achigan et Montréal. Ce tronçon permettra d'alimenter le poste Bout-de-l'Île à partir d'une ligne existante provenant du poste de la Jacques-Cartier dans la région de Québec.

Rappelons-nous que précédemment, nous avons mentionné que le poste Bout-de-l'Île était le seul à ne pas avoir son alimentation indépendante, poste de la boucle métropolitaine, et devait l'avoir comme tous les autres postes de la région métropolitaine.

1255 Depuis 2010, c'est donc plus de 250 rencontres et échanges avec la population qui ont eu lieu dans l'ensemble des régions concernées. Nous avons diffusé plus de 14 bulletins d'information et mis en ligne une page Web. Les cartes d'inventaire et l'application Google Earth ont offert aux participants la possibilité de suivre l'évolution du projet.

1260 Au terme des activités de consultation, le projet a été adapté aux attentes du milieu. Il totalise alors près de 425 km composés en deux parties : une ligne de 406 km reliant le poste de la Chamouchouane au Lac-Saint-Jean et le poste Duvernay à Laval; cette ligne permet de régler le problème d'engorgement au niveau du poste de la Chamouchouane. Et le projet est composé également d'un tronçon de ligne de 19 km qui permet d'offrir au poste Bout-de-l'Île une alimentation distincte à 735 kV.

1265

1270 Les modifications apportées en réponse aux demandes du milieu ont amené le tracé de ligne à traverser des secteurs qui n'étaient pas prévus initialement. Parmi ceux-ci, la partie ouest de Terrebonne où Hydro-Québec planifiait la construction d'un nouveau poste et d'une ligne pour répondre à la croissance locale de la demande en électricité.

1275 Donc, si on se transporte dans la partie ouest de Terrebonne où on se trouve d'ailleurs ce soir, donc on voit à l'écran la ligne qui provient du poste Chamouchouane, donc le projet, et qui avait été modifiée pour rentrer au poste Duvernay, et la deuxième composante qui est la déviation d'une ligne existante vers le poste du Bout-de-l'Île, pour répondre aux deux objectifs du projet, soit, dans un premier temps, désengorger l'entonnoir au niveau du poste de la Chamouchouane, et fournir au poste Bout-de-l'Île une alimentation indépendante.

1280 En parallèle avec le projet Chamouchouane, il y avait un problème d'alimentation de la charge locale dans le secteur ouest de Terrebonne, et Hydro-Québec planifiait la construction d'un poste de distribution pour répondre à la croissance locale de la demande du poste qui devait être alimenté par une ligne en provenance du poste de Duvernay.

1285 En prenant en considération l'ensemble, la combinaison des deux projets dans un secteur qui était fortement occupé, Hydro-Québec est retournée à la table à dessin et a réfléchi à une solution globale. On se trouve à ce moment-là, au printemps 2014.

1290 Donc, un temps d'arrêt était nécessaire pour voir la possibilité de jumeler le projet de ligne en provenance de la Chamouchouane au projet de poste régional. Hydro-Québec propose donc une solution qui est optimale et qui permet d'atténuer les effets cumulatifs des deux projets sur le territoire de Terrebonne. Cette solution optimale consiste à construire un nouveau poste à 735 kV, le poste Judith-Jasmin à Terrebonne, au nord de l'autoroute 640, et à y raccorder la nouvelle ligne en provenance du poste de la Chamouchouane. Ce poste s'ajoutera à la boucle métropolitaine et il alimentera la charge locale et régionale à long terme.

1295 Cette solution s'avère avantageuse pour Terrebonne et Laval puisqu'elle permet d'éviter les travaux prévus au sud de l'autoroute 640 dans un milieu fortement urbanisé et dans le milieu sensible de la traversée de la rivière des Mille-Îles.

1300 Maintenant, parlons des impacts et des mesures d'atténuation sur les milieux naturels, humains ainsi que sur le paysage.

1305 Le principal impact du projet sur le milieu naturel est lié au déboisement de l'emprise qui entraîne des pertes de peuplement forestier et empiète sur certains milieux humides boisés. Hydro-Québec protège la végétation dans les milieux sensibles, par exemple les bordures de cours

d'eau et les vallées. On préserve également des écrans visuels boisés en bordure des routes principales. Ces méthodes de déboisement ont également un effet positif sur la faune.

1310 Hydro-Québec compensera pour les pertes de couvert forestier dans les municipalités qui comptent moins de trente pour cent (30 %) de superficie boisée.

1315 Les activités de déboisement seront suspendues pendant la période la plus intense de la chasse à l'orignal, très valorisée dans la partie nord du territoire touché. Pendant les travaux, nous emprunterons le plus possible les chemins existants afin de limiter l'ouverture du territoire.

De façon générale, dans le cadre du projet de ligne, l'impact sur le milieu agricole est lié à la perte de superficie exploitable causée par la présence des pylônes dont le positionnement final sera discuté avec les agriculteurs touchés.

1320 Par ailleurs, le principal impact du poste Judith-Jasmin à Terrebonne est lié à la perte d'une quarantaine d'hectares de superficie exploitable en terre agricole protégée. À l'heure actuelle, les terres visées par le projet sont des sablières et des gazonnières. Cinq propriétés devront être acquises par Hydro-Québec sur l'ensemble du nouveau tracé de 400 km, car elles sont situées dans l'emprise de la ligne projetée.

1325 Les impacts visuels d'une ligne en milieu habité peuvent être atténués de différentes façons. Ainsi, à Mascouche, où la future ligne longera l'autoroute 25 sur 5 km, des discussions seront entreprises avec le ministère du Transport du Québec pour implanter un écran boisé à la limite de l'emprise de l'autoroute.

1330 À Terrebonne et à Montréal, l'utilisation de pylônes tubulaires contribuera à améliorer l'apparence visuelle des lignes.

1335 Pendant la période de construction de la ligne, Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de surveillance environnementale permettant de s'assurer que les engagements pris pour protéger l'environnement soient respectés par les équipes sur le terrain.

1340 Dans les années suivant la construction de la ligne, des études seront réalisées pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts; elles pourront être rectifiées au besoin.

Maintenant, en ce qui concerne le coût du projet. Le coût global de réalisation de ce projet est estimé à un 1,350 G\$, soit 957,5 M\$ pour la construction des lignes 121,8 M\$ pour les modifications aux postes existants. Le coût estimé pour le nouveau poste Judith-Jasmin et son

1345 intégration au réseau sera de 260,4 M\$. Les retombées économiques du projet au Québec sont  
estimées à environ 1,1 G\$, soit plus de 80 % des investissements.

1350 Le projet créera l'équivalent de plus de 1 000 emplois à temps plein au Québec sur une  
période de cinq ans. Et c'est plus de 1 500 travailleurs qui seront à l'œuvre pendant les périodes  
de pointe de 2017-2018.

1355 Au niveau de l'échéancier, Hydro-Québec s'attend à recevoir les autorisations requises au  
printemps 2015. Les travaux de déboisement pourront alors se dérouler entre l'été 2015 et l'hiver  
2017. Les activités de construction pourront débuter en juin 2016 et se poursuivre jusqu'à  
l'automne 2018, période prévue pour la mise en service de la ligne et des postes.

1360 En résumé, le projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île est essentiel pour assurer la fiabilité  
et la sécurité du réseau de transport d'électricité desservant l'ensemble de la clientèle québécoise.  
Il permet de réduire significativement les pertes électriques sur le réseau. C'est un projet qui est  
adapté aux préoccupations et aux demandes émises par l'ensemble des collectivités traversées.

1365 Le projet met de l'avant des mesures d'atténuation appropriées pour réduire les impacts. Et  
finalement, la période de réalisation amènera des retombées économiques de plus d'un milliard de  
dollars et créera des centaines d'emplois au Québec.

Je vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1370 Alors, merci, Monsieur Bolullo pour la présentation du projet. Nous allons maintenant faire  
une pause de 15 minutes. Alors, assumons qu'il est actuellement près de 20 h 30, nous allons  
reprendre à 20 h 45. Alors, je vous indique tant ici à Terrebonne que dans les salles satellites, le  
registre est ouvert pour les personnes qui désirent s'inscrire pour venir poser des questions.

1375 Alors, nous reprenons les travaux à 20 h 45.

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1380

1385

## REPRISE DE LA SÉANCE

### LE PRÉSIDENT :

1390

Alors, bonsoir! Nous allons reprendre les travaux. Avant d'inviter la première personne inscrite au registre, je vais faire quelques petits rappels.

1395

Donc, tous les documents qui sont amenés en séance d'audience, dont par exemple la présentation qui a été faite par monsieur Bolullo, donc ces documents-là sont déposés. Nous allons mettre ces documents-là également sur le site Web de la commission.

1400

Il y avait aussi, en rencontre préparatoire, nous avons demandé certains dépôts de documents de base, nous avons fait une liste du côté d'Hydro-Québec. Donc, Monsieur Bolullo, qu'est-ce que vous pouvez nous dire au sujet des demandes de la commission?

1405

Oui. Monsieur le président, donc on a déposé sept documents à la demande de la commission, qui sont tous des documents d'Hydro-Québec.

Premièrement, le cahier des bonnes pratiques en environnement pour la construction des lignes de transport d'énergie.

1410

Deuxièmement, le guide de surveillance environnementale. Donc, on a pris un exemple de renforcement du réseau à 120 kV du poste Figury et Palmarolle.

Également, on a déposé le descriptif de la fonction d'agent de l'environnement et indemnisation.

1415

Le quatrième document qu'on a déposé, ce sont des gabarits. Donc, le gabarit pour le Plan de surveillance environnementale ainsi que le gabarit du bilan environnemental de fermeture d'un projet. Donc, des gabarits types pour la réalisation de projets de lignes de transport.

1420

Cinquième document, donc on a déposé des décisions d'Hydro-Québec relatives au projet de ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île du conseil d'administration, entre autres.

Sixième document, on a déposé des documents au sujet des champs électriques et magnétiques. Donc, un premier document qui est les champs électriques et magnétiques, travaux et position d'Hydro-Québec, et on a également déposé un avis du conseil médical de la Direction santé et sécurité d'Hydro-Québec sur les champs électriques et magnétiques et la santé.

1425 Et septième document, nous avons déposé les conditions de réalisation des travaux pour des contrats à tarif forfaitaire, clause particulière, chapitre E. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Très bien. Je vous remercie. Alors, ces documents bien entendu vont être déposés, tout comme la présentation.

1435 Du côté des MRC qui sont présentes, nous avons fait une demande, disons, appelons-la générique auprès des MRC concernant les extraits pertinents, que les MRC considèrent pertinents à ce stade-ci, qui sont en lien avec le projet, donc sur le territoire de chacune des MRC concernées, alors je vais faire le tour des MRC qui sont ici.

1440 Pour ce qui est des MRC qui étaient en contact écrit, nous allons leur adresser une demande similaire, mais par écrit. Donc, du côté de la MRC Les Moulins, donc vous avez déposé des extraits?

**M. MATHIEU GAUDETTE :**

1445 Je ne crois pas, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Non, pas encore? O.K. Donc, on vous réitère la demande. Donc, s'il y a des documents que vous considérez pertinent de porter à l'attention de la commission concernant les aspects qui sont sur votre territoire pour la ligne projetée, donc nous vous invitons à le faire. Nous allons faire un suivi avec vous dans les prochains jours.

Du côté de la MRC de Montcalm?

1455 **M. GAÉTAN HUDON :**

Nous avons déposé des documents papier, mais demain, je vais déposer les parties informatiques.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez déposé des documents papier. Très bien, je vous remercie. Du côté de la MRC de Matawinie?

1465 **Mme JUDITH GODIN :**

Les documents ont été déposés papiers et électroniques.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Enfin, la MRC Thérèse-de-Blainville?

**M. JEAN-LUC GAGNON :**

1475 Oui. Les documents ont été déposés papiers et électroniques aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Très bien, je vous remercie. Du côté de la salle à Roberval, MRC Le Domaine-du-Roy, je ne sais pas si monsieur Bouchard est présent?

**M. DANNY BOUCHARD :**

Bonsoir!

1485

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Donc, Monsieur Danny Bouchard?

1490 **M. DANNY BOUCHARD :**

Je vais m'assurer de le faire d'ici demain midi, si ça vous convient.

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Très bien. On fera un petit rappel demain en début de séance, demain après-midi.

**M. DANNY BOUCHARD :**

1500

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.



1505

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL**

**LE PRÉSIDENT :**

1510

Alors, maintenant, nous allons inviter la première personne qui est inscrite, monsieur Jean-Étienne Salvail, à s'avancer à la table des intervenants. Donc, je rappelle : deux questions, sans sous-question. On évite les préambules sauf ceux qui sont nécessaires à la compréhension de la question, comme quelqu'un qui dirait : « J'habite à tel endroit. » Donc, une mise en situation de ce type-là, on permet ce type de préambule.

1515

Alors, Monsieur Salvail, bonsoir et votre première question.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1520

Bonsoir, Monsieur. Alors, pour ma part, j'ai lu le document de la Direction des évaluations environnementales, qui est la Directive pour le projet de la ligne 735 – je le sais que vous le savez, mais reliant le poste de la Chamouchouane, un document qui a été déposé au BAPE au tout début. Donc, ce document constitue la Directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui donne un peu les devoirs à l'initiateur du projet.

1525

Donc, je réfère au point 1.3 : « Solution de rechange au projet », qui stipule que l'étude d'impact décrit sommairement les différentes options de réalisation du projet en considérant l'éventualité de sa non-réalisation et de son report et dans le cas échéant, toutes solutions proposées lors des consultations préliminaires.

1530

Cette étude justifie le choix retenu en tenant compte des objectifs poursuivis, des enjeux environnementaux économiques et techniques, puis l'étude décrit le raisonnement et les critères utilisés pour en arriver à ce choix.

1535

Donc, ma question est très simple, c'est au niveau des impacts environnementaux. Je vais me référer au document d'Hydro-Québec, qui est le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, qui a été déposé aussi sur le site du BAPE, le PR3.8. Je vais surtout me fier à la table des matières à la page 3, au niveau des impacts environnementaux d'ailleurs.

1540

Donc, ma question est : est-ce qu'Hydro-Québec pourrait nous décrire les impacts environnementaux de la solution 2 d'Hydro-Québec, qui est la solution zéro pylône avec les compensateurs en série au niveau environnemental, ce qui stipule... ou mettons aux impacts sur le milieu naturel? Là, je reprends leur document, là : « Impacts sur le milieu naturel », végétation et faune pour commencer.

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Bolullo. Donc, la solution 2 étant la solution liée à la compensation série.

1550 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, la Directive du ministère de l'Environnement demande de décrire les options qui permettent de réaliser un projet. Dans le chapitre 2 de l'étude d'impact, on a identifié des scénarios, si vous voulez, pour répondre aux besoins du réseau qui ont été exposés précédemment. Et on a conclu sur une solution réseau qui est un projet qui est optimal et structurant pour le réseau, qui est le projet de ligne.

1555  
1560 Donc, on a abordé brièvement les solutions alternatives pour conclure sur... pour donner un aperçu de ce qui avait été regardé en amont dans les études de réseau, et statuer que le meilleur projet constituait en un projet de ligne. Et à la fin du chapitre 2, on en vient aussi, dans l'évaluation des scénarios alternatifs, à mentionner le projet de scénario de ligne adapté, donc qui a été adapté au fil des consultations qui ont été faites.

1565 Au départ, on visait un projet de ligne de 400 km qui reliait directement le poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île, et le scénario qui a été retenu à la fin et qui est mentionné au chapitre 2, c'est un projet modifié qui a été séparé en deux parties, donc une alimentation vers, du côté de Duvernay avec une alimentation au poste Bout-de-l'Île. Donc, ça faisait partie d'un des scénarios alternatifs, c'est ce scénario-là qui a été retenu.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, vous avez fait une évaluation des impacts de la solution 1. Donc, à partir du moment, au début du document de l'étude d'impact, vous avez dit que la solution préférée retenue était la ligne plutôt que la compensation série, donc vous n'avez pas procédé à une évaluation des impacts liés à la compensation série.

1575  
1580 Maintenant, on pourrait aller du côté, envoyer la question du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Madame Fortin. Donc, il a été d'ailleurs mention de la Directive aussi dans la présentation des requêtes, alors quelle est l'approche du ministère concernant les solutions de rechange qui ne sont pas retenues par un promoteur lorsqu'il fait son étude d'impact?

1585 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Bien, effectivement, cet aspect-là est abordé dans la Directive au point 1.3. Dans la Directive, c'est demandé à l'initiateur de présenter sommairement les différentes options de réalisation du projet. Et après ça, de justifier la solution qui est retenue. Donc, la Directive, elle ne demande pas les impacts, en fait, de la solution qui n'est pas retenue. Elle demande de détailler les impacts de la solution qui va être retenue.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

1595 Donc, si on retourne maintenant du côté de monsieur Bolullo d'Hydro-Québec, c'est-à-dire que donc, dans le chapitre 2, la justification de la solution 1 de la ligne est basée sur quels paramètres? Donc, est-ce que ce sont des paramètres économiques? Est-ce que vous pouvez élaborer sur qu'est-ce qui a été pris en compte pour retenir la solution 1 par rapport à la solution 2?

1600 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien, les critères qui sont mentionnés parlent des avantages additionnels que le projet de ligne apporte au niveau de la flexibilité, au niveau de la question des pertes électriques aussi sont mentionnées.

1605 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Excusez-moi, Monsieur?

1610 **LE PRÉSIDENT :**

On va laisser terminer monsieur Bolullo, mais là ce qu'on a pu savoir c'est qu'il n'y a pas d'étude d'impact concernant la solution 2. Mais là, j'ai amené Hydro-Québec pour savoir quels étaient les critères de décision entre la solution 1 et 2.

1615 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

C'est parce que j'avais une question aussi au niveau de la fiabilité, mais c'était ma prochaine question. Puis là, c'est la même question au niveau des impacts environnementaux que je voulais qu'il réponde.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, ils nous ont répondu à l'effet qu'ils n'ont pas fait...

1625 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Qu'ils ne l'ont pas fait.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

...l'impact environnemental, disons, de...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1635 Si je change ma question ou que j'essaye de... là, ils n'ont pas fait l'étude d'impact sur le milieu naturel, mais est-ce que je pourrais avoir une réponse au niveau de l'impact sur le milieu humain peut-être?

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Donc, Monsieur Bolullo, ce que j'en comprends...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1645 Juste pour rester dans mon thème environnemental, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Dans le même côté, donc avez-vous... non, vous nous dites que vous n'avez pas fait d'étude d'impact, pour la solution 2, liée au milieu naturel.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1655 Ce qui veut dire tout le milieu bâti, les loisirs, le tourisme, l'agriculture, les milieux innus, les ambiances sonores, les champs électriques, juste pour spécifier, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Donc, pour l'ensemble des impacts potentiels du projet de la solution 2, avez-vous fait une telle évaluation, Monsieur Bolullo?

1665 **M. MATHIEU BOLULLO :**

L'ensemble des impacts mentionnés, humains sur le milieu naturel, sur le milieu bâti, et cetera, ont été évalués pour le projet de solution de ligne uniquement et non pas pour l'ensemble des scénarios qui ont été regardés.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais maintenant, pour revenir aux critères de décision entre la solution 1 et 2, donc vos choix étaient techniques et économiques, c'est ça que vous étiez en train d'expliquer tout à l'heure?

1675 **M. MATHIEU BOLULLO :**

1680 Comme société d'État, on a l'obligation de s'assurer de la fiabilité du réseau. Pour assurer sa fiabilité à ce réseau-là, on doit mettre de l'avant des solutions qui sont structurantes et qui sont durables. Donc, dans cet aspect-là, ce qui est important dans l'évaluation des solutions et justement pour retenir celle qui était la meilleure, c'est important de considérer tout ce qui était aspect économique au niveau de la flexibilité d'exploitation du réseau et aussi des solutions qui permettaient de voir une solution qui servait de façon globale à tout ce qui est évolution du réseau. 1685 Donc, qui positionnait le réseau, qui amenait une solution qui était structurante pour le réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Très bien. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail concernant les aspects techniques. Alors, Monsieur Salvail, votre deuxième question s'il vous plaît?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Je ne peux pas conclure sur la réponse de monsieur?

1695 **LE PRÉSIDENT :**

1700 Non. Ce qu'on demande aux gens, c'est de ne pas commenter les réponses obtenues à ce stade-ci. Par contre, vous pouvez nous produire une intention de mémoire et venir dire ce que vous pensez de l'approche d'Hydro Québec, par exemple. Donc, vous êtes le bienvenu à la deuxième partie.

1705 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

J'ai juste eu l'impression qu'on n'a pas répondu à ma question, là, c'est pour ça que je suis un petit peu...

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est la réponse que vous avez obtenue. Donc, on sait qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact globale concernant la solution 2.

1715 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1720 Mais normalement, une étude du BAPE n'est pas supposée être concernée au niveau environnemental, au niveau de l'acceptabilité sociale et économique? D'où ma question au niveau environnemental qui, je crois, est logique parce que la solution que je pose est... bon, tout le monde le sait, il n'y a personne qui veut le dire, mais n'a pas d'impact environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

1725 En fait, c'est ça. Je pense que les gens l'ont déjà dit dans certaines requêtes. Les gens auront l'occasion de venir en parler dans les mémoires. À ce stade-ci, donc on va chercher des compléments d'information. Donc, est-ce qu'il existe une étude d'impact environnemental sur la solution 2? Donc, on nous dit que ça n'existe pas. Ça n'a pas été fait. Alors, on accepte la réponse comme ça, mais vous pourrez venir commenter la réponse au mois de décembre.

1730 Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1735 D'accord, merci. Ma deuxième question. Encore dans mes lectures de l'étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec fait appel à plusieurs reprises, dans leur étude, au concept du futur pour justifier leur solution 1, qui est celle de 1 000 pylônes et plus sur leur territoire, sur notre territoire, pardon.

1740 Juste pour citer, dans l'étude d'impact la page 2-4 et fin du troisième paragraphe, articles 2.1, 1.2.3, ils disent : « La réalisation de ce scénario ne ferait donc que différer de quelques années – sans plus de développement – la construction d'une nouvelle ligne. »

Idem pour la page 2-15, paragraphe 1 du même article qui dit qu'il ne ferait que différer de quelques années le besoin de sept lignes, très exactement. Page 2.17, ils réitèrent encore la

1745 même hypothèse qui est de : « L'ajout de ces équipements de compensation série ne ferait que reporter à un peu plus tard la nécessité de construire une nouvelle ligne. »

Et par la suite, page 2-15, article 2.1.2.4 au premier paragraphe ils disent :

1750 « Les études réalisées démontrent que le choix optimal permettant de positionner stratégiquement le réseau pour l'avenir en favorisant son développement optimal et durable consiste à construire une nouvelle ligne. »

1755 Donc, mon questionnement va se poser sur leur notion de futur, du long terme, de l'avenir et la portée de leur prédiction pour le futur. Ma question est simple : pour le Transporteur, le futur ou l'avenir, ça commence quand? Plus spécifiquement, en ordre de grandeur, là : cinq ans, dix ans, vingt ans? Et là, on parle de quelques années en l'avenir. C'est ça ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1760 Alors, Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1765 Monsieur le président, le futur, l'avenir, c'est au cœur de nos préoccupations. En tant que société d'État qui fournit l'électricité, on doit être en mesure de prévoir le mieux possible la demande et aussi s'assurer que notre réseau est fiable pour acheminer cette énergie-là aux Québécois au moment où ils en ont besoin, tout au long de l'année.

1770 Le projet de ligne actuel, je vais revenir sur la notion des pertes, mais au niveau des pertes électriques évitées est nettement avantageux, mais il permet aussi d'amener un lien fiable et robuste dans le sud du Québec, donc conçu selon les critères d'après verglas. Il permet aussi d'assurer une flexibilité d'exploitation du réseau et il permet, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'assurer une évolution efficace de ce réseau-là.

1775 Donc, à ce titre-là, la solution de ligne c'est une solution qui est optimale et durable et qui est économique. On parle d'économie de perte de l'ordre de 100 MW qui sont comparables à l'alimentation d'une ville de la taille de Repentigny.

1780 En choisissant de mettre de l'avant la compensation série, et ce que c'est, la compensation série, c'est une technologie qu'on a utilisée depuis 1994 sur notre réseau pour éviter d'avoir à ajouter une nouvelle ligne sur notre réseau à 735 dans l'axe nord-sud. On l'a utilisée amplement. On est d'ailleurs en train d'apporter, en fait de maintenir des équipements qui ont été mis en place il y a 20 ans, toutes les protections, on est en train de les changer.

1785           Donc, c'est une solution qui nous a permis d'augmenter la capacité des lignes et d'éviter l'ajout d'une ligne sur le réseau de transport.

1790           Maintenant, cette technologie-là a des limites. Et c'est pour ça qu'en la mettant de l'avant comme solution alternative à la ligne, dans le cas qui nous concerne, ça va entraîner des pertes importantes sur le réseau, pour ne parler que de ça.

1795           Et comme le disait monsieur Salvail et comme c'est écrit dans l'étude d'impact, si on ne faisait pas la ligne et on mettait à la place de l'avant la solution de compensation série, en plus de ne pas fournir des avantages que la ligne amène, ne ferait que reporter le projet de ligne dans un horizon de sept à dix ans, selon les prévisions que nous avons actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

1800           Si on veut demeurer dans la foulée de la question de monsieur Salvail, bon, on parle de sept à dix ans, c'est-à-dire le projet, la solution 2 s'implanterait et dans sept à dix ans, dépendamment de l'évolution de la demande dans la région montréalaise, donc le besoin de ligne arriverait.

1805           Par contre, dans les documents qu'on peut voir dans soit la Régie de l'énergie, qui ont déjà été déposés – d'ailleurs, en passant pour ce qui est de la Régie de l'énergie, il y a plusieurs centaines de pièces qui ont été déposées, soit par Hydro-Québec, soit par des participants. Ce que la commission va faire, c'est qu'on va simplement mettre en hyperlien le site, la page Web spécifique de la Régie de l'énergie pour faciliter l'accès à ces documents-là, à partir de la page Web de la commission.

1810           Éventuellement, s'il y a des documents qui semblent d'un intérêt particulier, bien, on pourra en demander. Bien entendu, on parle des documents du Transporteur à ce moment-là, on pourra en demander une copie pour un dépôt plus spécifique qui sera codifié selon la codification de la commission. Alors, un petit message en passant concernant les documents devant la Régie.

1815           Mais ce qu'on voit, le futur, donc il y a des questions qui ont été posées à Hydro-Québec, si Hydro-Québec est en mesure de préciser c'était quoi, ce futur-là, on ne voit pas rien de précis. Est-ce que c'est toujours la position d'Hydro-Québec – par exemple, je fais allusion à la semaine dernière, il y avait une annonce dans le journal et je suis allé la vérifier, effectivement, qu'il y avait eu un genre d'autorisation présidentielle, en fait c'était un département américain, je pense que  
1820           c'est de l'énergie, qui autorisait le principe d'une ligne de transport entre la frontière du Québec et la ville de New York. Est-ce que c'est le genre de situation qui peut influencer ou influencer sur le besoin d'une ligne de transport additionnelle, par exemple? Monsieur Bolullo, j'aimerais vous entendre là-dessus.



1825

**M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, la ligne, le projet de ligne c'est un projet qui est inévitable. Et quand on regarde globalement, c'est un projet qui, comme je l'ai dit, amène un paquet d'avantages dont celui d'économie de pertes.

1830

Donc, quand on regarde ça dans un contexte global, c'est une opportunité qui se présente de considérer l'ensemble des besoins du réseau, de mettre de l'avant une solution qui est structurante, qui permet d'économiser des pertes à la hauteur – quand on compare les deux solutions, c'est des économies et ça a été présenté à la Régie de l'énergie il y a deux semaines, de l'ordre de 800 M\$. Donc, un ordre de grandeur.

1835

Donc, au niveau économique, au niveau seulement des pertes, et en plus avec tous les avantages que cette solution-là amène, c'est une opportunité de considérer l'ensemble des facteurs et d'aller de l'avant avec le projet de ligne. Donc, cette ligne-là elle est profitable pour l'ensemble des Québécois dès le jour 1 où elle est mise en service.

1840

Et comme je vous dis, c'est inévitable, quand on parle d'horizon – je vous ai donné un ordre de grandeur que si on mettait de l'avant, si on faisait la supposition qu'on mettait de l'avant, la solution de compensation série, j'ai répondu à la question : à partir de quel moment la ligne serait nécessaire. Donc, c'est dans ce cadre-là que j'ai répondu à la question. Et le projet qu'on présente, c'est vraiment le projet de ligne. Ce n'est pas, justement, la compensation série pour les réponses que je vous ai données, que je viens de vous donner.

1845

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1850

Excusez-moi, Monsieur?

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Mais par contre, on ne sait pas... bon, la ligne vous dites que ça fait un positionnement stratégique avec la ligne que la compensation série n'offre pas, mais néanmoins, il n'y a pas d'indication à quoi cette ligne pourrait servir dans sept à dix ans.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1860

En fait, la ligne aujourd'hui, le projet de ligne sert à fiabiliser le réseau. Donc, c'est uniquement sur... vous avez vu le réseau de transport, c'est un réseau qui est intégré, maillé. Et le projet de ligne sert à fiabiliser ce réseau-là. Donc, ajouter un nouveau lien dans l'ensemble du réseau pour éviter les problèmes qui sont engendrés par l'absence de ligne.

1865            Donc, c'est pour l'ensemble des besoins du réseau, tant pour le marché québécois que pour d'éventuelles exportations. Dans le fond, c'est pour l'ensemble des besoins de la clientèle.

**LE PRÉSIDENT :**

1870            Très bien. Excusez-moi, Monsieur Salvail, on va revenir avec vous.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

              Allez-y, Monsieur.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

1880            Mais par contre, pour essayer de comprendre, c'est-à-dire si on oublie le positionnement stratégique pour les besoins futurs que la ligne peut donner ou les capacités futures que la ligne peut donner – ne parlons pas du futur, restons au présent –, qu'est-ce que la ligne donne que la compensation série ne donnerait pas en 2018, par exemple? Actuellement, c'est quoi la différence entre les deux projets en 2018?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1885

              En 2018? Donc, le projet de ligne, il est nécessairement maintenant. Donc, c'est un projet qu'on a mis de l'avant dès 2009-2010. On a pris une année supplémentaire pour faire les études d'avant-projets compte tenu des réflexions qu'on devait faire suite aux consultations dans le milieu, mais le projet, si on pouvait le mettre en service aujourd'hui, il serait bénéfique pour tous. Et c'est d'ailleurs pourquoi il a été retenu comme projet.

1890

              Ce qu'il offre comme avantage, je l'ai dit, économie de pertes de l'ordre de 100 MW et qui représente des gains de l'ordre de 800 M\$ sur la base, sur un horizon économique qui a été présenté à la Régie de l'énergie. Il offre l'avantage de fournir un lien fiable et sécuritaire, donc du Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal, donc conçu selon les critères d'après verglas. Donc, une ligne qui est conçue pour résister à 45 mm de verglas et 100 km/h de vent dans la partie nord. On parle de 55 mm de verglas et 105 km/h de vent dans la partie sud. Donc, il offre cet avantage-là.

1895

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1900

              Le premier avantage, je l'ai posé tantôt, vous n'avez pas répondu.

1905

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, on va revenir après ça à votre question.

1910

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Un compensateur avec le verglas, c'est où le problème, là?

**LE PRÉSIDENT :**

1915

Oui. C'est une question que j'ai posée en complément, après ça, on va vous laisser revenir. Donc, ce que je veux voir c'est quoi la différence entre les deux projets, là.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1920

Donc, avantage économique 800 M\$. Lien robuste sur notre réseau. Quand on ajoute un nouveau lien, ça ajoute aussi une flexibilité pour entretenir notre réseau. Donc, on peut imaginer que si j'ajoute un lien dans la période où le réseau est moins sollicité, je vais pouvoir mettre hors tension certains circuits et les entretenir. Donc, ça offre cette nouvelle possibilité-là d'avoir un nouveau chemin que je peux utiliser quand j'ai d'autres chemins qui sont hors tension, et ça fournit une alimentation indépendante au poste Bout-de-l'Île. Donc, à la boucle métropolitaine, à ce poste-là qui a été mis en service en 2014.

1925

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Très bien. Oui, Monsieur Salvail?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

1935

Bien, il y avait plusieurs trucs dans son intervention que j'aurais aimé commenter, mais un peu comme mes questions, j'avais plusieurs questions.

**LE PRÉSIDENT :**

1940

On va rester dans votre question.

1945

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

O.K. Un, ça fait deux fois qu'il réitère que c'est pour sauver en énergie. Je me demande si Hydro-Québec présentement a un manque d'énergie à vendre à ses citoyens pour dépenser 1,35 G\$ pour sauver de l'énergie.

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ça, c'est un commentaire. Donc, vous pourrez nous en parler, je vais demander un complément à votre question.

1955

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Moi, tout ça, pour moi, c'est un peu comme Hydro-Québec présentement demande à moi-même et ainsi qu'à l'ensemble de la population ainsi qu'à vous-même et aux membres des ministères, un acte de foi. Ils nous demandent de leur faire confiance sur le futur.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous expliquer ça dans un mémoire.

1965

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Oui.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait que je vais demander, avez-vous un complément de question?

1975

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien, un complément, je sais que vous allez me dire que je n'ai pas le droit d'en parler, là, mais...

1980

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais ce que je vous demande c'est de ne pas commenter les réponses. Vous pourrez nous les commenter dans un mémoire. Mais qu'est-ce que vous voulez savoir que, disons, que vous n'avez pas trouvé dans l'étude d'impact, par exemple, ou dans les autres documents du promoteur?

1985

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien, si je reviens un peu de v'là quelques années dans les prévisions d'Hydro-Québec. Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait nous dire ses prévisions dans l'obtention du 6,5 G\$ pour construire la Romaine? Quelles étaient leurs prévisions à ce moment-là?

1990

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, avez-vous ça entre les mains? S'ils ne l'ont pas, on pourra s'assurer de l'avoir dans un délai raisonnable. Donc, quelles étaient les prévisions? Donc les audiences publiques sur les centrales de la Romaine se sont tenues en 2008... c'est ça, en 2008, donc quelles étaient les prévisions de consommation – c'est ça que vous voulez savoir – au Québec?

1995

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2000

Oui. Les prix de vente qu'ils pensaient vendre leur électricité ainsi que les prix des... en tout cas, je le sais quoi vous répondre, je veux juste ne pas leur mettre la réponse dans la bouche.

**LE PRÉSIDENT :**

2005

C'est ça. Donc, à ce moment-là, j'imagine, Monsieur Bolullo, avez-vous l'information actuellement entre les mains ou vous avez besoin d'un délai pour trouver l'information?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2010

Monsieur le président, je n'ai pas cette information-là entre les mains avec moi, mais on peut la fournir à la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

2015

Très bien. Donc, les prévisions de l'année 2008?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Exact.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

Les audiences étaient en décembre 2008 pour la Romaine. Donc, vous êtes capable de sortir les extraits. Si jamais vous cherchez, certaines des informations sont encore sur le site Web

2025 du BAPE aussi, mais pour les besoins de la présente commission, sortir l'information pertinente sur les prévisions de la demande et les prix, aussi, les tarifs qu'Hydro anticipait pour son électricité.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2030 Vu que je n'ai pas ma réponse, est-ce que je peux tenter une autre approche?

**LE PRÉSIDENT :**

Une petite question.

2035

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2040 D'accord. Au niveau des prévisions de la signature d'un contrat de 20 ans qu'Hydro-Québec a signé avec TCE TransCanada Énergie pour la centrale Bécancour, en quelle année la signature a été faite, première question, puis ses prévisions? Juste en quelle année la signature de ce contrat de 20 ans?

**LE PRÉSIDENT :**

2045 O.K. Je vais vous laisser cette question-là. Donc, en quelle année le contrat avec TransCanada Énergie, donc pour la centrale thermique?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2050 Puis combien de temps que la station a opéré? Ça va avec ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo.

2055

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien, Monsieur le président, je suis porte-parole d'Hydro-Québec pour le projet de ligne de transport...

2060

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien, vous savez la réponse, Monsieur, là.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

N'interrompez pas monsieur Bolullo, s'il vous plaît.

2070 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Pardon.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Donc, Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2080 Donc, ce que je comprends c'est que moi je n'ai pas cette information-là avec moi ce soir, mais ce que je comprends c'est qu'on....

**LE PRÉSIDENT :**

2085 Donc, les informations techniques sur le contrat de TransÉnergie, savoir quand est-ce qu'il est entré en action. En tout cas, les détails pertinents à savoir combien de temps la centrale a produit, par exemple. Actuellement, c'est quoi l'état du contrat, quand est-ce qu'il se termine. C'est ça que vous voulez savoir aussi?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2090 Oui. C'est des prévisions similaires à ce que monsieur nous présente aujourd'hui, j'essaie juste de comparer.

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Très bien.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

2100 Parce que si c'est un acte de foi, donc je préfère juste...

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous allons demander l'information à Hydro-Québec qui va nous la remettre, normalement, dans un délai de 48 heures. Est-ce que ça vous va?

2110 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

D'accord. Puis, tant qu'à y être, est-ce qu'on peut demander pour Gentilly II?

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, Gentilly ne fonctionne plus. Je vais vous demander de vous réinscrire pour d'autres questions. Ça vous va?

2120 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci, Monsieur.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

2130 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Excusez-moi, Monsieur le président, juste pour bien comprendre ce qu'il faut fournir, vous voulez les dates de signature de ce contrat-là?

2135 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, et quand est-ce qu'il se termine et quand est-ce que, autrement dit pendant quelles années il y a eu production et qu'est-ce qui se passe actuellement. J'imagine que la centrale est encore en service? Donc, les détails techniques qui vont se résumer dans une feuille.

2140 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Parce que là, il nous parle d'avenir. Ça fait que je veux juste voir si leur boule de cristal est efficace ou non.



2145 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous pourrez nous en faire part dans votre mémoire.

2150 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

2155 Bienvenue. Je vais maintenant inviter monsieur André Dallaire. Là, ce que je veux mentionner c'est que nous avons des gens qui se sont inscrits à la salle de Rawdon et nous avons des gens ici à Terrebonne, donc vu que j'ai commencé, j'ai eu la première liste ici à Terrebonne, donc je vais passer trois personnes à Terrebonne puis après ça, je vais aller à Rawdon.

2160

---

**ANDRÉ DALLAIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Donc, monsieur André Dallaire. Rebonsoir, Monsieur Dallaire.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2170

Rebonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2175

Donc, je vais demander votre collaboration, donc d'éviter les commentaires et aller aux questions.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2180

Oui, ça va, ça va. Moi, le seul commentaire que j'avais à faire c'était sur la merveilleuse pertinence de votre relance au moment où ces gens-là ne répondent pas aux questions. Vous les forcez un petit peu dans le mur à répondre, et ça, c'est une remarque je me plais à vous faire.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ils ne peuvent pas nous répondre sur des questions... quand la réponse est claire, on peut-être insatisfait de la réponse, mais lorsqu'elle est claire, bien il faut accepter comme elle est.

2190 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bon, là, j'ai un problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2195

Oui, allez-y.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2200

Ces gens-là viennent de nous conter que l'avantage de leur solution préférée est double. Ils sauveraient 800 M\$ et puis elle serait plus fiable. Je dois dire qu'à la Régie, on s'est fait jurer que la solution dont ils ne veulent pas entendre parler ou presque, elle est aussi fiable. Aussi fiable. 1 et 2 aussi fiables.

2205

Alors, j'aimerais qu'ils me disent si j'ai bien compris quand il dit que la solution 1 serait plus fiable. Ou ma question est autrement : est-ce que la solution 2, elle est fiable oui ou non?

**LE PRÉSIDENT :**

2210

Donc, Monsieur Bolullo, pouvez-vous répondre à la question, bien entendu avec les nuances qui peuvent être requises, là, à noir et blanc, là. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2215

Monsieur le président, quand j'ai listé les avantages de la ligne, j'ai parlé d'un lien fiable et robuste. Donc, un ajout d'un lien fiable et robuste dans la région métropolitaine, je faisais référence à la fiabilité en lien avec le verglas et les événements climatiques. Donc, c'est dans cet aspect-là que je parlais de fiabilité. Donc, c'est un avantage d'avoir une nouvelle ligne qui est conçue selon les critères après verglas.

2220

Donc, au niveau de la fiabilité du réseau, si on ne se limite qu'à ça, la compensation série et la ligne font essentiellement le travail. Par contre, la ligne, on l'a mentionné, permet d'éviter des pertes sur le réseau, assure un lien fiable, assure une flexibilité d'exploitation d'un réseau et assure un lien distinct au poste Bout-de-l'Île.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, par rapport aux autres lignes à 735 existantes qui supportent une charge de verglas significativement moindre, c'est quoi les critères de conception ou les critères d'estimation des charges actuellement pour les lignes existantes?

2230 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2235 Pour les lignes existantes, bien, il y a différents liens qui ont été construits à différentes époques, mais comme on n'a pas ajouté de lien depuis 94 dans l'axe nord-sud, l'ensemble des lignes sur le réseau principal d'Hydro-Québec répond à des critères, je dirais, qui sont de l'ordre... C'est difficile parce qu'avant et après verglas, la façon de voir les choses était différente, mais si on veut comparer des pommes avec des pommes, on parle de lignes qui résistent typiquement entre 30 et 35 mm de verglas dans la portion sud, des fois jusqu'à 40.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour les grandes lignes de transport, essentiellement, principalement dans le réseau dans l'axe nord-sud.

2245 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est ça.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour vous c'est un avantage de mettre une ligne plus forte.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2255 Donc, en ayant un nouveau lien sur le réseau physique, donc une nouvelle ligne robuste, bien c'est un...

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Par rapport à la compensation série, par exemple?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Tout à fait.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Dallaire.

2270 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bon, on a d'autres questions sur le verglas, mais j'aimerais revenir à la question que j'ai posée et à laquelle j'attendais une réponse par oui ou par non. Est-ce que la solution 2, elle est fiable? Puis pour le cas où je devrais leur apprendre quelque chose, dans la solution 2, il n'y en a pas de verglas, il n'y a pas de ligne nouvelle. Alors, est-ce que oui, il peut dire que la solution 2 n'est pas fiable? Est-ce qu'il peut le dire? Parce qu'il nous joue du violon, là, passez-moi l'expression.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

2280 Oui, je comprends ça. Mais encore une fois, il faut toujours...

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Je pose la question.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la définition de la fiabilité dans ce cas-ci. Donc, si on parle pour le verglas, bien là, on ne parle pas de la même chose. Mais ce que je comprends de votre question, vous dites : bien, est-ce que la compensation série permettrait le transit d'énergie? Est-ce qu'elle serait fiable à transiter de l'énergie en fonction des projets d'énergie éolienne qui sont développés, des éoliennes qui sont développées, par exemple, en Gaspésie et à la centrale de la Romaine? Donc, au niveau de la fiabilité c'est ça que vous voulez savoir?

2290 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Exactement.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

2300

Très bien. Alors, Monsieur Bolullo?

2305 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Si vous me permettez, Monsieur le président, je demanderais à mon collègue Bruno Picard, si vous le permettez, à l'aide de deux ou trois acétates, de vous montrer, de vous expliquer un peu la compensation série et dans le cadre du projet, comme on le regarde actuellement, et quelles sont les limites qui sont associées à ce scénario-là.

2310

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que je comprends, vous nous dites quand même tantôt de votre explication – donc, allez-y pour l'explication avec les figures – mais ce qu'on doit comprendre c'est que la compensation série est capable de faire le transit d'électricité en provenance de l'est du Québec vers l'ouest du Québec, ce qu'on comprend, c'est toujours le cas. C'était sur ce niveau-là.

2315

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2320

Si on veut développer notre réseau en mettant des patches, si vous me permettez l'expression, ça fait le travail au niveau strictement de dire : on va installer ça dans un horizon de 10 ans, puis on va arriver ensuite avec un projet qui... donc, si on planifie à la pièce, comme ça, techniquement, ça ferait le travail.

2325

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la réponse sur la fiabilité pour transiter l'énergie, je comprends qu'elle est oui, si on veut la laisser sur ce plan-là pour le transit d'électricité de l'est du Québec. Pour l'instant, on verra si on a besoin d'aller à une explication avec des figures. Monsieur Dallaire?

2330

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

La deuxième question que j'avais, elle pose l'embêtement suivant : elle reprend l'allégué de l'Hydro-Québec à l'effet que leur solution 1 à 1 000 et quelques pylônes avec une tranchée dans le décor québécois de 400 km et plus, monsieur dit que ça rapporterait en pertes évitées 800 M\$. Et ça, c'est un argument majeur dans leur plaidoirie pour béatifier leur solution 1.

2335

Là, mon problème est le suivant : là, je vais leur demander sur quoi ils basent leur 800 M\$. Mais s'ils font comme j'ai entendu depuis le début de la soirée, ça va m'amener à bien des sous-questions.

2340

Ma première question c'est comment ils bâtissent? Il a parlé d'un 100 MW d'écart d'énergie puis il a laissé entendre que ça avait été prouvé à la Régie. Mais je pense que monsieur n'était pas

2345 à la Régie, parce que ce qui a été prouvé à la Régie, de toute façon... là, je vais reprendre le fondement de ce 800 M\$, mais ça va m'amener à plus que deux sous-questions.

**LE PRÉSIDENT :**

2350 Oui, mais ça, vous pourrez vous réinscrire, vous comprenez? C'est ça, le but de l'exercice, c'est qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites et on dit à ce moment-là... c'est parce que ce n'est pas un interrogatoire dans le terme traditionnel qu'on voit dans les tribunaux ou des choses comme ça, ici. C'est-à-dire qu'on permet aux gens de poser des questions de base, ils peuvent aller se réinscrire, vous comprenez? Parce qu'on ne peut pas permettre que ça dégénère en 18  
2355 sous-questions, par exemple.

D'autant plus, Monsieur Dallaire, qu'on sait que cette question-là a été abondamment aussi discutée devant la Régie de l'énergie, la question du comment calculer la perte dans le réseau, donc on sait, j'imagine, qu'Hydro va répondre de façon similaire à ce qui a été expliqué devant la  
2360 Régie concernant les pertes dans le réseau.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Regardez bien...

2365

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je peux permettre à Hydro-Québec de synthétiser la réponse, mais ça va être votre question. Il n'y aura pas de sous-questions, il faut que vous alliez vous réinscrire, peu importe, c'est  
2370 quoi la réponse qui va être donnée.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2375 Alors, ma question c'est : expliquez-nous comment vous avez bâti ça, vous, le 800 M\$, en termes d'appréciation du kilowattheure évité et éventuellement apte à être revendu? On va s'en tenir seulement sur le coût vendable, le prix vendable du kilowattheure pour les 50 prochaines années. Parce que le 800 M\$, ils ne vous l'ont pas dit, mais c'est sur un pro forma de 50 ans.

**LE PRÉSIDENT :**

2380

Sur 50 ans.

2385 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Alors, qu'ils nous disent, par exemple : le soir du Jour de l'An 2023-2024 – mais ils connaissent la réponse, mais j'aimerais qu'ils vous la disent, qu'ils nous la disent.

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ils ne doivent pas l'avoir détaillée au niveau horaire pour les 50 prochaines années.

2395 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ah oui, oui, oui. C'est fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Mais on va laisser, on va envoyer la question à monsieur Bolullo pour qu'il nous explique comment ils sont arrivés au calcul du 800 M\$.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2405 Plus précisément, qu'est-ce qui se passe le soir du Jour de l'An 2023-2024 avec la grille de prix vendant qui est la leur. Je reviendrai pour les autres questions.

**LE PRÉSIDENT :**

2410 Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2415 Donc, Monsieur le président, si vous permettez, comme je vous le proposais tout à l'heure, peut-être en trois acétates, juste pour le bénéfice de tout le monde, c'est quoi la compensation série, comment, dans cette solution-là, pour en arriver à justement vous présenter ce qui a été fait devant la Régie au niveau de l'appréciation économique des deux solutions.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 J'anticipe quand même que la réponse soit en lien avec le calcul pour les pertes évitées, actualisé sur 50 ans.

2425 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Tout à fait.

2430 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Le matin du Jour de l'An.

**LE PRÉSIDENT :**

2435 On fera un petit aparté au matin du Jour de l'An 2023-2024.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2440 Ah, non, parce que dans leur réponse, la fée des étoiles est passée. C'est ça que j'aimerais qu'il nous raconte.

**LE PRÉSIDENT :**

2445 Alors, on va laisser aller monsieur Bolullo. Allez-y.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, je vais demander à mon collègue, Bruno Picard, de vous faire la présentation.

2450 **M. BRUNO PICARD :**

Monsieur le président, donc vous voyez à l'écran un banc de compensation série. La compensation série, l'option numéro 2, a été évoquée à de nombreuses reprises depuis le début de la soirée. Donc, on va vous expliquer plus en détail en quoi elle consiste.

2455 Un banc de compensation série c'est une installation grande comme à peu près un duplex. Pour voir un peu la dimension, on voit ici un camion. Donc, un humain serait de cette grandeur-là.

2460 Le but de la compensation série c'est de pallier aux pertes de tension le long de nos longues lignes de transport. Donc, on rehausse la tension, on permet d'augmenter la puissance transitée. Ça sert, en d'autres mots, à augmenter la puissance sur nos lignes.



2465 Si on revient à l'image, on a trois plateformes de compensation série qui doivent équiper un départ de ligne. Donc, vous savez, une ligne c'est construit de trois phases, donc chaque départ de ligne doit avoir ces équipements-là. Et la compensation série implique d'insérer des pylônes additionnels pour les raccorder aux lignes existantes.

2470 Si on regarde l'impact de l'ajout de la compensation série dans un poste existant, par exemple vous avez le poste Chamouchouane, à l'origine, au Lac-Saint-Jean, et l'addition de compensation série qui a été faite par la suite, qui a pratiquement augmenté la superficie, je ne dirais pas la moitié, mais d'un 40 %. Donc, c'est une solution qui a quand même un impact de venir agrandir la superficie du poste, d'implanter des équipements de façon connexe à côté.

2475 Maintenant, on va s'en venir du point de vue réseau. Comme l'a dit mon collègue plus tôt, Hydro-Québec a mis de l'avant la compensation série depuis les années 90. Les postes plus au nord du réseau, qu'on va voir bientôt sur la carte, on les voit ici. Donc, les petites lignes en noir représentent schématiquement les ajouts de compensation série qui ont été faites sur le réseau antérieurement.

2480 La solution 2 consiste à ajouter des nouvelles plateformes de compensation série à différents endroits sur le réseau, à neuf endroits différents, pour compenser neuf départs de ligne.

2485 L'ajout de compensation série a le désavantage d'obliger de remplacer les protections et de modifier les équipements de protection de ligne sur de nombreuses lignes. Donc, on voit sur la carte les lignes en rouge, c'est les lignes qui sont impactées par l'implantation massive de compensation série.

2490 Donc, c'est l'enjeu global ou c'est la solution compensation série. Contrairement à la solution ligne qui ajoute un lien additionnel sur le réseau de transport, la solution de compensation série n'ajoute pas une source supplémentaire au poste Bout-de-l'Île, elle n'offre pas un lien sécurisé additionnel avec la grande région de Montréal qui constitue 50 % de notre charge; ça nous limite pour les entretiens et le réseau doit faire face, depuis 2012, à des contraintes de capacité thermique l'été. Donc, ce que la ligne nous apporte comme bénéfices d'exploitation, la compensation série ne nous l'apporte pas.

2500 Donc, en résumé, l'option de compensation série ne fiabilise pas et n'apporte pas autant de robustesse que la solution ligne. Puis j'ajouterai, pour terminer, que l'option de compensation série apporte une économie de pertes par le transit additionnel qui génère plus de pertes de 774 M\$, d'où l'approximation de 800 M\$.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Et le calcul du 800 M\$ donc, qu'est-ce que vous avez actualisé? Vous avez calculé les pertes anticipées et vous avez actualisé une valeur à ces pertes-là pour arriver à 800 M\$?

2510 **M. BRUNO PICARD :**

En fait, les pertes sont calculées dans une analyse économique sur 50 ans. Et les coûts de perte sont basés sur les coûts fournis par le Distributeur, Hydro-Québec Distribution, approuvés par la Régie de l'énergie. Donc, les pertes prévisibles jusqu'en 2023 sont d'environ 4 ¢ le kilowattheure pour être environ 10 ¢ par la suite, ce qui est une hypothèse très conservatrice.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

2520 Donc, pour être certain que j'ai bien compris, vous majorez de 4 ¢ à 10 ¢ tout d'un coup, au 31 décembre 2023?

**M. BRUNO PICARD :**

2525 Pour répondre à votre question, Monsieur le président, c'est un coût de perte qui est entériné, approuvé par le Distributeur. Effectivement, ça peut sembler curieux, mais les pertes sont d'une valeur conservatrice de 4 ¢ le kilowattheure jusqu'en 2023.

**LE PRÉSIDENT :**

2530 Par la suite, elles sont majorées?

**M. BRUNO PICARD :**

Majorées.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

2540 Puis au niveau de la valeur, est-ce que c'est des dollars qui ont été actualisés? Est-ce qu'il y a un genre d'amortissement qui est mis à l'intérieur de ça? C'est parce qu'un kilowattheure perdu en 2015 n'a pas la même valeur qu'un kilowattheure qui va être perdu en 2050.

2545 **M. BRUNO PICARD :**

Pour répondre à votre question, Monsieur le président, je vous dirais que lorsqu'on compare deux scénarios, on les ramène en coûts globaux actualisés. Donc, la valeur des pertes est ramenée sur l'année d'analyse des deux scénarios.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

2555 Donc, c'est comme ça qu'on arrive au 800 M\$? Pour avoir le détail du calcul pour arriver au 800 M\$, c'est à quel endroit qu'on a ça? À quel document? Est-ce que c'est dans l'étude d'impact que vous avez déposé ou si c'est dans des documents que vous avez déposés à la Régie de l'énergie?

**M. BRUNO PICARD :**

2560 Le volet économique est traité à la Régie de l'énergie. Donc, le calcul des pertes a fait l'objet d'une analyse auprès de la Régie de l'énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

2565 Très bien. Donc, le détail est sur le site de la Régie de l'énergie. Comme on peut voir aussi, j'ai pris connaissance également des positions des gens qui sont intervenus dans la Régie de l'énergie, qui contestent l'évaluation du promoteur. Donc, on peut trouver ces données-là, autant la preuve, qu'on pourrait dire, d'Hydro-Québec, que la contre-preuve des intervenants concernant le 800 M\$, on peut voir le détail sur le site de la Régie de l'énergie.

2570 **M. BRUNO PICARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2575 Monsieur Dallaire?

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2580 Oui. J'aurais aimé entendre parler davantage de la fée des étoiles, parce qu'il y a deux choses, là, le soir du Jour de l'An. Non seulement le prix augmente de 250 %, mais les pertes, les surplus pour les appeler par leur nom, le soir du Jour de l'An, ils passent de 4,6 TWh à zéro.

2585

Oui, oui, je comprends votre étonnement, mais si vous regardez leur documentation, vous allez voir. Puis là, il dit, il passe la poussière sous le tapis d'un autre, il dit : « C'est la Régie, elle l'a approuvé. » Puis si c'est la fée des étoiles, bien, comme la Régie a approuvé, ça marche.

2590

Mais écoutez bien; qu'ils nous disent comment ça se fait, sur un tableau qu'eux ont déposé à la Régie de l'énergie, sur un 10 ans, 2013 à 2023. Il y a un surplus moyen de 7,5 TWh. Sur 10 ans, c'est 75 TWh de surplus, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2595

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2600

Qui dort dans le fond de l'eau, dans le fond des barrages. Alors, ça descend d'année en année. Après 10 ans, ça a passé de 7,5 à 4,6. Et puis là, la fée passe, ça passe de 4,6 à zéro. Non seulement ça descend à zéro, mais les prix grimpent de 250 %. C'est là-dessus qu'ils basent leur 800 M\$.

**LE PRÉSIDENT :**

2605

On va vérifier auprès d'Hydro-Québec. Donc les calculs, parce que je comprends quand même que les pertes se maintiennent dans le réseau quand le transit sur les lignes surchauffe, comme on peut voir, mais concernant les surplus d'électricité, en tout cas, essayez de nous donner des précisions sur ce point-là en rapport avec ce que monsieur Dallaire soutient.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2610

En fait, Monsieur le président, là on mélange deux choses. Donc, on parle de surplus et de nécessité de construire la ligne. Donc, c'est deux choses qui sont totalement indépendantes. Donc, les surplus n'ont rien à voir avec la nécessité de construire la ligne.

2615

Si vous me permettez d'expliquer un peu ce que sont les surplus, c'est de l'énergie qui est stockée sous forme d'eau derrière nos barrages. Et comment le Québec a connu cette situation? C'est qu'en 2007, le Québec a connu un recul industriel, notamment dans le domaine des pâtes et papiers et des alumineries, qui a fait en sorte que la consommation a diminué.

2620

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Mais a diminué, quoi, en région? Dans certaines régions où les usines de pâtes et papiers étaient situées, la consommation a diminué. C'est ça que vous me dites?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2630 A diminué à plusieurs endroits sur le réseau. Parallèlement avec ça, en 2008-2009, il y a eu le recul industriel qui a été... nous avons connu la récession. Il y a eu une récession économique mondiale, un contexte particulier qui a aussi engendré une baisse de la consommation. Et cette baisse-là n'était pas prévisible au moment où on a déposé notre plan d'approvisionnement au début de la décennie.

2635 Donc, on doit s'assurer qu'on approvisionne de l'énergie pour une période long terme, et on doit s'assurer qu'avec les prévisions qu'on a, on est capable de répondre à la demande québécoise sur un horizon long terme. Donc, quand on a fait ces plans d'approvisionnement là au début 2000, en 2002-2011, ce contexte-là ne pouvait pas être identifié à l'époque.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, pour revenir plus spécifiquement. En quelle année – là, on a des surplus, mais en quelle année vous anticipez que – toute chose étant égale par ailleurs – il pourrait y avoir une autre récession, on se comprend, mais à ce stade-ci, quand est-ce qu'Hydro-Québec anticipe qu'il n'aura plus de surplus significatif d'énergie?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2650 En fait, Monsieur le président, c'est que j'aimerais juste terminer mon explication sur les surplus, juste pour faire le lien qu'il n'y a pas de lien entre les surplus et la nécessité de construire la ligne. Donc, les surplus sont liés à une conjoncture bien précise, ça suit des cycles. Je vous ai expliqué qu'il y a deux facteurs qui ont fait en sorte que la consommation a été réduite à la fin des années 2000.

2655 Parallèlement à ça, il y a le gouvernement qui a mis de l'avant des programmes d'approvisionnement d'énergie autre, pour ne pas nommer l'éolien, la biomasse, les petites centrales. Ces formes d'énergie là qui ne sont pas le fait d'une planification d'Hydro-Québec, on doit les intégrer à notre réseau.

2660

2665 Donc, en plus de la consommation qui est réduite, on doit prendre l'énergie éolienne, donc quand il vente. Donc, pour parler de l'énergie éolienne, quand il vente on doit être en mesure de l'intégrer au réseau. Donc, quand on fait ça, bien, les turbines ont cette flexibilité-là de pouvoir être arrêtées et pendant que le vent souffle, bien, l'eau s'accumule derrière les barrages.

2670 Donc, la notion de surplus, elle est causée par différents facteurs qui sont ceux que je viens de nommer, et elles sont associées à des cycles. Donc, c'est vraiment traduit par de l'eau qui est derrière nos barrages.

2675 Maintenant, pourquoi il n'y a pas de lien entre les surplus et la nécessité de construire la ligne, c'est que la ligne elle est requise pour assurer que le réseau de transport puisse acheminer à l'ensemble de la clientèle, toute l'énergie qu'elle a besoin toute l'année. Donc, votre consommation d'électricité, la mienne, celle de tout le monde, on le sait, elle est variable. Elle est variable à l'intérieur d'heure en heure dans la journée, puis elle est variable aussi tout au long de l'année. Donc, l'été, l'hiver c'est une variation. Nous, on doit s'assurer qu'on doit être en mesure d'y répondre en tout temps.

2680 On peut faire référence au niveau de la pointe. Donc la pointe, il faut rappeler, 75 % des résidents ici au Québec sont chauffés à l'électricité. Et lors des journées de grand froid, le matin, vous vous préparez pour aller au bureau, à l'école, donc cette pointe-là, on a besoin instantanément de beaucoup d'énergie, de transiter beaucoup d'énergie sur notre réseau. Et c'est à ce moment-là qu'on doit répondre à une demande très élevée et ponctuelle.

2685 Donc, c'est là qu'on va solliciter notre réseau et on doit s'assurer que le réseau – là, maintenant on parle de fiabilité électrique, on doit être en mesure de s'assurer qu'on va être capable de le faire en tout temps.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 C'est ça. Mais ça, je comprends que plus le réseau est sollicité, plus le potentiel de perte de courant. Donc plus la ligne chauffe, autrement dit, plus le potentiel de perte de courant est fort. Vous nous avez expliqué tout à l'heure que le 800 M\$ de pertes évitées, donc actualisées, est lié à ça. Ça, on comprend ça.

2700 Maintenant, monsieur Dallaire faisait allusion en disant, dans ses prévisions de surplus, juste pour vérifier l'information, ponctuellement, donc en quelle année Hydro anticipe qu'il n'aura plus de surplus? On comprend qu'il y a une distinction à faire avec le transit d'électricité, mais disons la question portait sur le surplus lui-même.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2705 En fait, à l'heure actuelle, sur la période qui a été identifiée, monsieur Dallaire avait les bons chiffres. Donc, on parle de 7,5 TWh par année, sur un horizon de 10 ans on parle de 75 TWh. Il faut rappeler que ça, c'est sur un horizon de 10 ans. Plus loin que ça, est-ce qu'il y a des surplus anticipés ou non? Je ne peux pas vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 Donc, c'est plus théorique?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2715 Et comme je vous dis, il n'y a vraiment pas de lien entre les surplus et la nécessité de fiabiliser notre réseau par le biais d'une ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

2720 Ce que je comprends, c'est les pertes évitées c'est les pertes dans le réseau, mais comme monsieur Dallaire a dit, dans un contexte... en tout cas, c'est un peu un avis, c'est un commentaire, mais ce que j'en comprends de l'explication de monsieur Dallaire c'est que dans un contexte de surplus d'énergie, le gain de pertes évitées n'est pas aussi intéressant que si Hydro-Québec était serrée au niveau de l'approvisionnement. C'est ce que je comprends, là.

2725 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est important de mentionner que ce n'est pas le cas. Donc, la ligne, elle va transiter dès le jour 1 et elle va permettre d'éviter des pertes dès le jour 1 de sa mise en service.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'en comprends, mais ce que monsieur Dallaire veut essayer d'expliquer, c'est que dans un contexte de surplus d'énergie, les pertes ne seraient pas vendues. C'est ça que je comprends de son explication.

2735 Mais vous pourrez nous revenir dans un mémoire là-dessus, Monsieur Dallaire, mais je vais vous demander de vous réinscrire pour une autre question. Mais je comprends votre point que vous essayez de faire valoir.

2740

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2745 Juste pour terminer, un mot, un seul mot : 550 MW qui attendent à Bécancour, dans la grille des surplus, là, le 550 MW de Bécancour n'est pas là. À un moment donné, ils vont tourner, puis ça va faire 550 MW de plus dans la grille des surplus.

**LE PRÉSIDENT :**

2750 C'est noté.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2755 Mais quand je vais revenir, je vais leur laisser le temps de répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

2760 Je comprends ce que vous voulez démontrer. Alors, vous pourrez vous réinscrire pour d'autres questions. Je vous remercie.

---

**PIERRE-OLIVIER VERDON**

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter monsieur Pierre-Olivier Verdon. Bienvenue. Alors, allez-y pour votre première question.

2770 **M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2775 Bonjour, Messieurs les commissaires. Je m'appelle Pierre-Olivier Verdon, je suis résident de Lachenaie, donc Terrebonne Est, et ma question porte plus spécifiquement sur la ligne de 19 km Saint-Roch-Pointe-aux-Trembles qui a été montrée en première partie lors de la démonstration.

2780 Dans mon quartier, il y a deux lignes de 315 kV qui sont existantes, qui traversent un quartier résidentiel qui a 30 ans d'âge, environ. 30 ans ou moins. Et les lignes de 315 qui sont existantes, elles ont 50 ans, grossièrement. C'est des informations que monsieur Bolullo avait partagées avec moi la dernière fois.



2785 Donc, pour le projet qui est présenté devant nous aujourd'hui en ce qui a trait à la ligne de 19 km, Hydro-Québec propose de retirer les deux lignes existantes de 315 kV pour les implanter, ni plus ni moins, dans ma cour et dans la cour de tous mes concitoyens sur la rue et de tout le secteur ouest de mon quartier afin, selon les prétentions d'Hydro-Québec, de soulager le quartier résidentiel de deux lignes de 315 kV existantes.

2790 Dans un des deux cas, je comprends qu'on passe d'une ligne de 315 à 735, mais dans l'autre cas, est-ce qu'il est absolument nécessaire d'empiéter sur la zone agricole pour soulager un quartier résidentiel de quoi au fond? De quoi est-ce qu'on parle? Parce qu'on parle de résidents qui ont construit en toute connaissance de cause des maisons qui sont là depuis une trentaine d'années, en dessous des pylônes qui sont là depuis 50 ans, alors que les gens de ma rue et du coin de mon quartier ont des maisons qui datent de 2008 ou un petit peu moins, donc qui n'étaient pas là au moment des premières amorces de présentation d'Hydro-Québec.

2795 Donc, à ce moment-ci là, la question c'est : pourquoi aller retirer une ligne de 315 kV dans un quartier dont la ville n'a absolument rien à faire de ce territoire-là, parce qu'en termes d'urbanisme, ce n'est pas propice à du développement, donc ça va être laissé tout simplement en friche, si on veut, en plein milieu d'un quartier, puis d'aller amputer la zone agricole avec tous les désagréments qu'on connaît?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

2805 On va d'abord demander : est-ce que c'est possible d'avoir la figure qui montre – on l'avait vue, mais avoir un agrandissement de la figure qui montre l'autre ligne de 19 km de long qui serait installée?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2810 Oui, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis qu'on voie les lignes à 315 que vous prévoyez démanteler.

2815 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui. On a une figure à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

On va commencer par la figure.

2825 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Je comprends bien la préoccupation de monsieur Verdon, Monsieur le président. Comme vous allez voir, il y a plusieurs contraintes associées au passage d'une ligne à 735 kV, quand on s'approche des zones habitées qui sont...

2830

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Remarquez bien que ma question est sur la ligne de 315.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sur la ligne de 315 qui serait démantelée. Donc, une emprise qui serait laissée à l'abandon, notamment. C'est ça qui vous préoccupe?

2840 **M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Donc, ça serait quelle ligne particulièrement, Monsieur Verdon, qui vous préoccupe le plus?

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2850

Bien, je suis daltonien, là. On va dire celle de droite, les deux à droite.

**LE PRÉSIDENT :**

2855

Celle où on voit la petite main. C'est vraiment celle de droite. Donc, parce qu'on voit les deux lignes jaunes, les lignes divergent, donc ça serait celle qui est plus vers la droite de l'écran. Parce que les gens dans les salles satellites, pour qu'on voie bien, et sur Internet également.

2860

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2865 Oui. Bien, il faut enlever, remplacer. Donc, les gens d'Hydro-Québec ici nous font la démonstration qu'il faut absolument remplacer une ligne de 315 par une ligne de 735, dans un des cas. Mais dans l'autre cas, on fait juste déplacer une ligne de 315. Donc, oui, c'est la ligne de droite à laquelle je fais mention.

**LE PRÉSIDENT :**

2870 O.K. Donc ça, ça serait une emprise qui serait abandonnée?

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2875 Oui. Dans ce qui nous est proposé aujourd'hui, les deux emprises seraient abandonnées simultanément.

**LE PRÉSIDENT :**

2880 O.K. Donc, votre préoccupation c'est l'abandon des emprises, qu'est-ce qui va arriver avec le terrain en friche?

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2885 Bien ça, je comprends que la commission ni Hydro-Québec ne peut pas répondre à ça, c'est du ressort de la ville de Terrebonne, là, mais ma question c'est : pourquoi aller enlever une ligne de 315 dans un quartier où les citoyens ont, en toute connaissance de cause, construit leur maison dans les limites qui ont été proposées, puis ils étaient bien contents de ça, et aller implicitement ajouter de la valeur à ces maisons-là, parce que du jour au lendemain les lignes vont disparaître de leur cour, donc la valeur va augmenter, tandis que pour nous, les citoyens plus à l'ouest, donc à gauche de la figure, on va avoir, du jour au lendemain, des lignes qui n'étaient pas prévues lors de la construction initiale du quartier, qui vont faire, elles, descendre la valeur de la maison.

2890  
2895 Mais pourquoi, au minimum, on ne laisse pas une des deux lignes dans le quartier comme c'est là. Je comprends que les pylônes sont vieux, sont fatigués, mais il y a quand même lieu de les renouveler. On veut ajouter de la capacité portante, ça va, c'est correct. Mais pour fins d'équité, ma question : pourquoi qu'on n'en laisse pas au moins une des deux dans le quartier?

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Donc, pourquoi on ne réutilise pas les emprises à 315. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2905 Donc, dans ce secteur-là, il y a effectivement plusieurs contraintes au passage d'une ligne à 735 kV. Donc, à l'écran ce qu'on voit en mauve ici, c'est la déviation de la ligne à 735 kV. Essentiellement, on démantèle une ligne 315 existante pour y insérer une ligne 735.

2910 Donc, ce qu'il faut comprendre c'est qu'à la hauteur du quartier résidentiel qui est ici, qui s'étend sur près de 3 km, tout ce qui est en rose c'est le secteur habité. Donc, c'est un endroit où les gens se sont construits de part et d'autre des emprises de lignes à 315 kV existantes, qui ont, elles, une largeur d'environ 45 m de largeur, ces emprises-là. Donc, lorsqu'on veut démanteler une de ces deux lignes-là et y insérer une ligne 735 kV qui a une emprise de 80 m de largeur, bien, ça ne devient pas possible au niveau de ce secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Bon. Donc, on voit qu'il y a une différence d'emprise. Pourquoi la différence d'emprise à ce moment-là entre les deux lignes? Qu'est-ce qui justifie d'avoir une emprise à 80 m par rapport à une emprise de 45 m pour une ligne à 315 kV?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2925 Les emprises de ligne à haute tension sont définies en fonction de plusieurs critères, donc des critères qui sont électriques, champ électrique, champ magnétique en bordure d'emprise et aussi au phénomène, bon, d'entretien des lignes. Donc, les critères d'emprise, exemple pour les lignes 120 kV, sont beaucoup dictés, non pas par les phénomènes électriques, mais par des phénomènes physiques, donc chute des arbres, pour éviter d'avoir des contacts entre les arbres et les fils.

2930 Donc, plus le voltage est élevé, bien, plus l'emprise doit être large. Donc, dans le cas de 735, on parle d'une emprise de 80 m de largeur.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Et si on parle des champs magnétiques, ça veut dire que si vous avez une ligne à 735, nous avons des champs magnétiques significativement plus forts. J'imagine qu'il existe des figures qui montrent l'intensité des champs électriques et magnétiques, donc qui nous montrent les doses, les différences de doses entre une ligne à 315 et une ligne à 735. C'est des documents que vous pourriez déposer, ça?

2940

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, oui, qui sont dans l'étude d'impact. On voit la valeur des charges.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

La différence entre les deux.

**LE COMMISSAIRE :**

2950

Oui. Monsieur Bolullo, pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous devez reconstruire la ligne à 315 dans le même corridor que celle du 735 plutôt que de la laisser dans une des deux emprises existantes?

2955 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, à cet endroit, vous voyez dans la partie sud, ici, vous voyez les deux lignes 315 traversent la rivière des Prairies. Donc, essentiellement, la solution qu'on propose c'est de justement relocaliser, donc de démanteler ces deux lignes-là, et pour éviter d'avoir deux corridors de traversée distincts de la rivière des Prairies, on a voulu regrouper la traversée à un seul endroit et donc, dans la partie sud, venir rejoindre l'emprise existante et complètement démanteler cet axe de traversée là pour le remplacer par un autre.

2960

Si on avait laissé la ligne 735 ici et une des lignes 315 ici, bien, on aurait eu deux axes de traversés à très peu de distance. Donc, c'est vraiment dans un esprit de limiter les impacts du projet qu'on a cherché à avoir... en fait, de remplacer un axe de traversée par un autre.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Verdon?

2970

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Deuxième question. Donc, je reviens à la première partie de la présentation dans l'ensemble du projet d'Hydro-Québec. On a parlé de sécuriser, fiabiliser, assurer une stabilité du réseau, notamment de la boucle métropolitaine, et ça, ça a passé par l'ajout d'un poste 735 kV qui était critique à Pointe-aux-Trembles. Ce poste-là, le poste 735, on le voit encore sur l'écran en bas, là.

2975

2980

**LE PRÉSIDENT :**

Le poste Bout-de-l'Île que vous parlez?

2985 **M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

2990 Oui. Bout-de-l'Île, oui, exactement. Le poste 735, il a déjà été mis en œuvre. Tout est prêt pour recevoir une ligne de 735 kV à cet endroit-là. Donc, je me demande c'est quoi la pertinence d'être ici aujourd'hui, c'est un peu, quant à moi, comme si on avait construit un échangeur en plein milieu d'un champ puis qu'on venait demander à la commission la permission de faire une autoroute pour le relier.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 O.K. Très bien. Donc, votre question c'est on sait que...

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

3000 C'est que les équipements sont déjà là.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 ...le projet qui est déjà passé devant le BAPE il y a quelques années concernant le poste Bout-de-l'Île, donc est-ce que c'est exact, Monsieur Bolullo, que de la place a été faite en prévision d'une nouvelle ligne? Alors, c'est quoi le lien par rapport au projet?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3010 Est-ce que vous permettez que je mette une image de la boucle métropolitaine pour illustrer? Parce qu'on ne voit pas tout à fait le poste Bout-de-l'Île qui est en bas de l'écran.

**LE PRÉSIDENT :**

3015 Il est un petit peu plus bas, O.K.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Ça me permettra d'illustrer un peu la réponse. Donc, vous allez voir à l'écran. Dans le fond, le poste Bout-de-l'Île, c'est un poste qui était à 315 kV. Donc, on voit ici la boucle métropolitaine.

3020 Donc, vous voyez, par le triangle rouge, à l'écran, le poste Bout-de-l'Île qui a été intégré à la boucle métropolitaine en 2014.

3025 Donc, lors de sa mise en service, on a intégré, donc on a fait entrer dans le poste, à l'intérieur du poste, la ligne en provenance de Boucherville et on a fait ressortir la ligne pour l'amener à Duvernay.

3030 Donc, avant 2014, la ligne passait proche du poste Bout-de-l'Île existant, mais n'y entrait pas. Donc, le projet 2014 visait essentiellement à intégrer le poste Bout-de-l'Île à la boucle métropolitaine en en faisant un poste 735 kV.

**LE PRÉSIDENT :**

À 735, O.K.

3035 **M. MATHIEU BOLULLO :**

3040 Donc, le projet actuel Chamouchouane-Bout-de-l'Île vise, par le biais, avec les changements qu'on a apportés au projet, vise à apporter une alimentation indépendante au poste Bout-de-l'Île ici, donc essentiellement, en déviant la ligne qui est ici, qui allait au poste Duvernay. Donc, en la déviant vers le poste Bout-de-l'Île, selon le... vous avez la portion sud du tracé dans l'acétate précédent au niveau de la rivière des Prairies.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 Oui. Monsieur Verdon?

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

3050 Admettons qu'il y a une part d'incertitude dans la décision qui sera rendue par la commission, qu'est-ce qui arriverait des équipements nouvellement installés à Pointe-aux-Trembles-Bout-de-l'Île?

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Monsieur Bolullo?

3060 **M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, les équipements qui ont été installés en 2014, ce sont essentiellement des équipements 735 kV pour y intégrer le poste à la boucle existante. Donc, ça permet l'exploitation du poste.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, tous les équipements installés actuellement au poste Bout-de-l'Île sont utilisés en fonction des besoins, en fonction de la charge provenant du poste de Boucherville. Il n'y a pas d'équipements qui sont en attente, c'est ça que vous nous dites, actuellement.

3070 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Il n'y a pas d'équipements qui sont en attente. Donc, qui n'ont pas été mis en œuvre en avance.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez de l'espace pour ajouter des transformateurs en fonction du déplacement de la ligne qui va du poste Duvernay actuellement et qui irait au poste Bout-de-l'Île; vous avez de l'espace à l'intérieur de ce poste-là.

3080 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Il y a de l'espace pour les besoins futurs proches et il y a de l'espace aussi pour des besoins futurs plus éloignés aussi.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Un complément?

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, un complément?



3100 **M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Monsieur Bolullo a mentionné que dans les zones urbaines et périurbaines, les pylônes allaient être AVA, apparence visuelle améliorée. C'est dans quel rayon qu'on parle?

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, tout à l'heure lors de la présentation on avait des pylônes à intégration visuelle, donc est-ce que c'est dans le secteur habité?

3110 **M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

Je parle en mon nom personnel. Je parle au nom des gens de Lachenaie, parce que je comprends que sur papier, on parle d'une zone agricole, là, mais on s'entend qu'on est à 80 m d'un quartier densément peuplé. Est-ce qu'il y a moyen d'adapter les critères en fonction de la qualité de vie du quartier?

3115

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, les pylônes qui sont prévus, y compris le déplacement de la ligne à 315, donc l'implantation d'une ligne à 735. Alors, on voit effectivement, comme monsieur Verdon nous dit, on est en zone agricole, mais très près d'un quartier résidentiel, donc quel type de pylône Hydro-Québec envisage installer dans ce secteur-là?

3120

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Si vous permettez, je vais laisser ma collègue Christiane Rompré répondre à cette question.

3125

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Rompré?

3130

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Monsieur le président, on va utiliser le pylône tubulaire dont monsieur avait parlé, le AVA, qu'on appelait « apparence visuelle améliorée » à une certaine époque, à partir de Lachenaie, justement pour tenir compte du caractère urbain du quartier de Carrefour des fleurs.

3135

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Ça comprendrait ce secteur-là?

3145 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Oui. Donc, toute cette section jusqu'au poste du Bout-de-l'Île va être en pylônes tubulaires, autant pour la ligne 315 que pour la ligne 735.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les deux. Ça vous va, Monsieur Verdon?

**M. PIERRE-OLIVIER VERDON :**

3155 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

3160

---

**PIERRE VANIER**

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, maintenant nous allons passer à des participants qui sont situés à Rawdon, je vais inviter monsieur Pierre Vanier à s'avancer à la table à Rawdon. Alors, bonsoir, Monsieur.

3170

**M. PIERRE VANIER :**

Bonsoir!

3175 **LE PRÉSIDENT :**

À vous la parole pour vos questions.

3180 **M. PIERRE VANIER :**

3185 Merci beaucoup, Monsieur le commissaire. Donc, c'est des questions qui viennent de monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau, responsable... bon, député des municipalités de Rawdon, Chertsey, Sainte-Julienne, Saint-Calixte, Saint-Lin-des-Laurentides, Saint-Roch, donc vraiment frappées par l'avènement de cette ligne dont on parle aujourd'hui.

3190 Donc, afin de bien évaluer le coût d'opportunité de cette ligne projetée de 735 kV à plus de 1,3 G\$ – puis un milliard, c'est mille millions, en passant –, quelles les conséquences pour Hydro-Québec si le gouvernement ne lui donnait pas l'autorisation de déployer cette ligne?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Bolullo?

3195 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Si vous me permettez, je vais consulter mon collègue quelques instants

**LE PRÉSIDENT :**

3200 Très bien.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3205 Donc, Monsieur le président, le projet de ligne c'est un projet qui est essentiel pour le réseau à l'heure actuelle. Donc, on l'a illustré en début de rencontre. Il y a en ce moment un ensemble de facteurs qui font qu'on doit solutionner un problème d'engorgement au niveau du poste de la Chamouchouane et on doit apporter une alimentation indépendante à 735 kV au poste Bout-de-l'Île. Donc, pour solutionner cette situation-là, le projet de ligne c'est un projet essentiel pour le réseau dès maintenant. Donc, le report du projet n'est pas une option dans le cadre du projet actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

3215 Mais plus particulièrement, tout à l'heure vous nous avez mentionné que vous aviez le poste Judith-Jasmin qui était en planification, mais seulement à 315 kV et que vous avez profité, vous voulez profiter de l'opportunité de ce poste-là pour faire passer une ligne à 735 donc pour acheminer une plus grande stabilité ou fiabilité dans la boucle métropolitaine, que vous nous avez montrée tout à l'heure, mais si la ligne, par exemple, disons que la Régie de l'énergie rend une

3220 décision en disant : la ligne n'est pas justifiée – on sait que la Régie va avoir à se prononcer prochainement sur ça – qu'est-ce qui arrive?

Si j'ai bien compris votre question, Monsieur Vanier?

3225 **M. PIERRE VANIER :**

Effectivement. Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

3230 Qu'est-ce qui arrive si, par exemple, la Régie de l'énergie dit non au projet de ligne ou même le gouvernement dit non au projet de ligne?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3235 Bien, je comprends la question de monsieur Vanier et la préoccupation que 1,350 G\$ ce sont des investissements importants. Juste pour apporter une précision au niveau du poste Judith-Jasmin, c'est un poste qu'on a... dans le fond, dans ce même secteur-là où la ligne en provenance de Chamouchouane devait continuer jusqu'à Duvernay, dans ce même secteur-là, il y avait une problématique d'alimentation de la charge locale, notamment associée au projet de développement Urbanova qui demandait, qui faisait augmenter la charge locale de façon très importante.

3240 Donc, on avait besoin, dans ce même secteur-là, d'implanter un nouveau poste 315-25 qui lui devait être aussi alimenté par une ligne de 7 à 8 km en provenance de Duvernay.

3245 Donc, lorsqu'on a constaté qu'on était dans un même endroit, donc la ligne 735, une ligne 315, un nouveau poste, on a dit : est-ce qu'il y a quelque chose qu'on pourrait faire pour éviter de créer des impacts cumulatifs de ces deux projets-là? Et de là est née la solution associée au poste à 735 kV Judith-Jasmin, qui permet, à la hauteur de l'autoroute 640 juste ici, d'éviter d'intervenir au sud, donc entre ici et Laval.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

3255 Mais acheminer au poste Judith-Jasmin de l'électricité à une tension de 735 kV, quel bénéfice, outre ce que vous nous parlez du renforcement de la boucle métropolitaine, mais si le projet ne se fait pas, est-ce que la boucle métropolitaine, autrement dit – c'est sûr que c'est en corolaire de la réponse de faire la ligne, le bénéfice escompté, ça renforce, selon ce que vous nous expliquez, l'alimentation dans la partie du nord, du moins, de la boucle. Donc, pour faire la ligne, qu'est-ce que ça entraînerait de façon concrète?

3260           Donc, on sait qu'il y a la question du verglas, mais est-ce qu'il y a d'autres éléments qui s'ajoutent à ça, comme conséquences à long terme dans la boucle métropolitaine?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3265           Bien, c'est-à-dire que si on fait une référence au poste Judith-Jasmin, donc on fait l'hypothèse qu'on ne fait pas le projet. À ce moment-là, on doit construire, on doit mettre de l'avant le projet de poste régional 315-25 pour la région ouest de Terrebonne uniquement.

3270           Mais si on revient en amont sur la nécessité de faire le projet, d'intervenir sur notre réseau en fonction des contraintes qu'on a actuellement, bien, on doit absolument intervenir par l'insertion d'une nouvelle ligne à 735 kV entre le Saguenay et Montréal. Si on ne fait pas ça, on va vivre des problèmes sur le réseau.

3275           Et à la hauteur des investissements, ce qui a été démontré à la Régie, c'est qu'avec les pertes évitées, ces investissements-là sont payés rapidement dans le temps. Donc, on fait les investissements structurants pour le réseau, structurants pour l'ensemble de la clientèle. On ajoute une fiabilité accrue au réseau, une flexibilité, et ces investissements-là, par les pertes évitées, se payent, la ligne se paye d'elle-même.

3280           **LE PRÉSIDENT :**

3285           Mais vous n'avez pas donné de valeur, par contre, dans le troisième élément de votre présentation, vous parlez, disons, du positionnement – je n'aime pas tellement le terme positionnement, mais disons le positionnement stratégique d'une nouvelle ligne pour des transits futurs en fonction des charges ou des moyens de production qui pourraient être mis en branle dans le nord. Donc, vous dites que c'est un autre avantage; celui-là, par contre, vous ne le chiffrez pas en termes économiques, si j'ai bien compris.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3290           Je ne suis pas certain de saisir votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

3295           Tantôt, vous avez mentionné dans votre présentation, un des motifs, la ligne était un meilleur positionnement stratégique, une meilleure flexibilité opérationnelle à long terme pour les transits d'électricité, sans que vous ayez donné de détails sur ça. Donc j'imagine, vous n'avez pas non plus donné d'avantages économiques à ce positionnement stratégique là.

3300 **M. MATHIEU BOLULLO :**

L'avantage économique, on l'a associé aux pertes. Si je peux me permettre, mon collègue Bruno Picard va ajouter un élément de réponse à cette question-là.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3310 **M. BRUNO PICARD :**

Monsieur le président, l'ajout d'une ligne apporte une flexibilité, et pour répondre à votre question, une ligne de transport à 735 000 volts permet de transiter une puissance naturelle d'environ de 1 800 à 2 000 MW. Donc, c'est certain que dans le futur, ça apporte une flexibilité à ce niveau-là. Mais notre objectif premier c'est de fiabiliser le réseau de transport et maintenir sa robustesse.

3315

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Oui, Monsieur Vanier?

3320

**M. PIERRE VANIER :**

Oui, mais effectivement, on ne répond pas à la question. Il n'y a pas de plan B du tout, du tout. Donc, si le gouvernement suite à votre rapport décide de ne pas donner suite, il n'y a aucun plan B au niveau d'Hydro-Québec pour l'instant, à ce que je comprends, aux réponses de monsieur Bolullo. On parle de...

3325

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on comprend, sur certains aspects au niveau économique, disons, selon la présentation d'Hydro-Québec, bien, le 800 M\$, selon ce qu'ils disent, bien, la perte subsisterait. La compensation série pourrait pallier les transits d'électricité, ce qu'on comprend, qui proviennent des projets éoliens qui sont de la Gaspésie notamment et de la centrale Romaine, mais il subsisterait, selon les dires d'Hydro-Québec, des problèmes reliés au verglas, par exemple, et à la question des pertes dans le réseau. C'est ce qu'on doit comprendre.

3335

3340 **M. PIERRE VANIER :**

Oui. Ça, je le comprends, mais on parle quand même 1,3 G\$, là. Ma deuxième question – bon, puis quand on parle des avantages économiques seulement basés sur les pertes, c'est 1,3 G\$ puis quand on comprend, quand sait le contexte économique du Québec présentement, ce que le gouvernement nous demande à tous, à tous les Québécois de se serrer la ceinture, je pense, ça va prendre une petite gêne de la part d'Hydro-Québec pour un projet 1,3 G\$.

3345  
3350 Donc, ma deuxième question : de manière détaillée et quantitative, quels seront les impacts pour les 20 prochaines années pour Hydro-Québec de ne pouvoir compter sur une telle infrastructure? Donc moi, je garde tout le temps le « minding » que le gouvernement ne donne pas le O.K. à la ligne, et quelles seraient les autres options pour en minimiser les impacts?

3355 Donc, c'est quoi les impacts sur les 20 prochaines années pour Hydro-Québec s'ils ne peuvent pas compter sur l'infrastructure en tant que telle? Et quelles seraient les autres options pour en minimiser les impacts?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

3360

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3365 Si vous permettez, Monsieur le président, je pourrais mettre à l'écran l'analyse économique qui a été présentée à la Régie pour démontrer qu'est-ce qui est calculé en fonction des pertes. Et comment ce projet-là, comme je l'ai dit, en dedans d'une période de 7 ans, donc les investissements qui auront été faits vont être payés uniquement en se basant sur les pertes évitées de ça. Donc, quand on parle de projet structurant pour le réseau et pour l'économie québécoise, ça en est un exemple. Ce projet-là permet de faire ça.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mettez la figure. Donc, c'est sûr qu'on n'aura peut-être pas 20 ans.

**M. BRUNO PICARD :**

3375

Monsieur le président, vous avez à l'écran la dernière analyse économique datant de 2014. La solution 1, qui est la colonne au milieu, démontre la solution avec l'ajout d'une nouvelle ligne de transport, et la dernière colonne qui est la solution avec l'implantation massive de compensation série.

3380 Vous remarquerez que l'investissement initial de la ligne est légèrement plus élevé que la solution 2. Par contre, lorsqu'on fait la comptabilisation des valeurs résiduelles de la taxe sur les services publics et des charges d'exploitation qui sont les pertes électriques, on arrive à un résultat différent, un coût global actualisé.

3385 Pour l'expliquer, les valeurs résiduelles, en fait, sont les calculs de remplacement d'équipement de protection pour rendre les scénarios similaires dans l'analyse économique.

3390 Pour les pertes électriques, on remarquera que c'est un différentiel. Dans le fond, la solution ligne permet d'économiser 774 M\$, ce qui fait en sorte que malgré l'investissement initial d'environ 100 M\$ supplémentaires pour la ligne de transport, le coût global actualisé démontre clairement que l'option de compensation série est nettement plus onéreuse que la solution d'implantation d'une ligne de transport.

**LE PRÉSIDENT :**

3395 Par contre, les calculs qu'on voit, le tableau que l'on voit, la question est le 813 M\$ est actualisé sur 50 ans, c'est ça?

**M. BRUNO PICARD :**

3400 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3405 C'est ça. Donc, on n'a pas la réponse directement, Monsieur Vanier, pour 20 ans. Hydro a fait ses calculs sur un horizon de 50 ans au niveau des pertes actualisées. Mais pour ce qui est des coûts d'investissement, ça, c'est des coûts à court terme, c'est-à-dire si j'en comprends le 764 M\$ versus le 692 M\$, ça c'est des coûts à court terme, c'est-à-dire pour une mise en service en 2018. Donc, les coûts se ressemblent à ce chapitre-là. C'est ce qu'on doit comprendre.

3410 **M. MATHIEU BOLULLO :**

3415 C'est un peu, Monsieur le président, comme si vous aviez à chauffer votre maison puis vous aviez deux choix devant vous : vous avez le choix d'ajouter des calorifères et vous aviez le choix de faire un investissement plus important et d'isoler votre maison. Donc, ce qu'on dit c'est qu'en faisant un investissement qui est un peu plus important maintenant, bien, on apporte un élément qui est très structurant et qui permet d'avoir une solution globale qui répond au besoin et qui est payante très rapidement.



3420 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vanier, on n'a pas le calcul sur 20 ans, mais on a la façon qu'Hydro-Québec a calculé pour ce qui est de leur projet.

3425 **M. PIERRE VANIER :**

3430 Oui, bien c'est ça, c'est la façon qu'ils ont calculé, parce qu'on ne voit pas non plus le poste Judith-Jasmin. On parle seulement de la ligne, là, on ne parle pas du 260 M\$ du poste Judith-Jasmin. Il y a des omissions dans leurs calculs, à ce que je vois, là. Parce qu'on compare la ligne qui est – là, je n'ai plus le tableau devant moi, 700 quelques millions puis pour les compensateurs à série 600 quelques millions. Ce n'est pas seulement 700 quelques millions là, la construction de la ligne, on parle 1,3 G\$.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le poste Judith-Jasmin, effectivement, on ne voit pas qu'il est comptabilisé. Mais comment, les investissements requis par exemple pour le 764 M\$, est-ce que ça comprend les travaux à 735 dans le poste Judith-Jasmin, oui ou non?

3440 **M. MATHIEU BOLULLO :**

3445 Non, ça ne comprend pas les coûts associés au poste Judith-Jasmin. Les coûts qui sont là ce sont les coûts associés pour comparer les deux solutions. Donc, la solution ligne avec celle de la compensation série, et ce sont des coûts globaux actualisés. Donc, il y a toute une gymnastique à faire à partir des coûts en dollars courants. Et, ensuite, pour en arriver à des coûts globaux actualisés.

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Mais disons, si on s'en tient seulement aux investissements, c'est-à-dire c'est sûr que la question des équipements à moyen et long terme rentre aussi en... mais si on se concentre sur les investissements requis, c'est-à-dire le 764,7 M\$ pour la solution 1, est-ce que c'est un investissement qui est autonome en soi et fonctionnel? Autrement dit, c'est-à-dire que si vous me dites : bien, il faut qu'on fasse 200 M\$ de plus que prévu au poste Judith-Jasmin et ce n'est pas compris là-dedans – est-ce que c'est compris ou pas?

3455

3460 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Non. Donc, ça ne comprend pas les coûts du poste Judith-Jasmin, parce que les coûts vont être déposés à la Régie prochainement. Ce que ça comprend par contre, comme quand vous faites référence à une solution autonome, c'est le cas. Donc, c'est les coûts associés à la deuxième mouture du projet qui amenait une ligne jusqu'à Duvernay. Donc, à ce niveau-là, donc deux solutions comparables.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la nuance à faire, ça se compare au niveau fonctionnalité dans l'hypothèse de Duvernay, mais vous nous dites, pour le poste Judith-Jasmin, c'est une opportunité qu'on veut saisir en jumelant du 315 avec du 735, mais du côté 735, ça n'entraîne pas des coûts additionnels. C'est ce que je dois comprendre?

3475 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien, en fait, la deuxième partie associée au poste Judith-Jasmin, donc les coûts du poste Judith-Jasmin sont de l'ordre de 260 M\$, donc elles vont être comparées donc à une solution d'un poste régional, et vont être comparées aussi avec des crédits. Donc, ce qu'on ne fera pas dans le cadre d'un projet qui se rendrait jusqu'à Duvernay, donc qu'on va arrêter à Judith-Jasmin, donc elles vont être comparées dans une deuxième partie de la preuve à la Régie prochainement, sur cette base-là.

3480  
3485 Donc, tout le résiduel qui n'est pas là, qui concerne le poste Judith-Jasmin va être fait dans un deuxième temps. La raison est simple, c'est qu'on a mis de l'avant la solution Judith-Jasmin, comme vous l'avez vu, assez tard dans le processus, dans le cycle de vie du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3490 Quand est-ce que vous prévoyez déposer à la Régie les données sur le poste Judith-Jasmin?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3495 D'ici la fin novembre, Monsieur le président.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Alors, ça vous va, Monsieur Vanier? Donc, il va y avoir des renseignements additionnels d'ici la fin novembre concernant le poste Judith-Jasmin.

3505 Ce qu'on comprend de ce qu'Hydro-Québec nous explique, ils vont comparer les coûts pour la 735 dans le poste Judith-Jasmin par rapport à Duvernay, pour faire un comparatif. Donc, on devrait avoir un peu plus de renseignements dans quelques semaines à ce chapitre.

Alors, ça vous va?

3510

**M. PIERRE VANIER :**

Oui, mais j'ai d'autres questions. Je vais revenir tantôt.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez vous réinscrire. Très bien. Je vous remercie.

3520

---

**RENALD BREault**

**LE PRÉSIDENT :**

3525 Nous allons maintenant inviter monsieur Renald Breault à s'avancer, toujours à Rawdon. Bonsoir, Monsieur Brault.

**M. RENALD BREault :**

3530 Bonsoir, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, à vous la parole pour votre première question.

3535

3540 **M. RENALD BREault :**

Oui, je suis conseiller à Rawdon. Ma question est assez importante. On va bucher 17 km, bien, en tout cas on va travailler 17 km à Rawdon, deux lignes côte à côte. Ça fait tout un changement de paysage dans notre environnement.

3545

Et puis dans la boule de cristal d'Hydro-Québec, moi, je me pose toujours la même « mosus » de question : deux lignes côte à côte, quand le verglas – parce qu'ils ont toujours peur du verglas, c'est un gros, gros problème, qu'ils pensent, est-ce qu'en mettant deux lignes côte à côte, ça va régler le problème? Parce que j'imagine, si le verglas tombe sur une ligne, il va tomber sur l'autre à côté aussi. Peut-être qu'ils vont dire qu'elles sont plus fortes, mais la moins forte va peut-être tomber sur la plus grosse.

3550

J'aurais besoin de ce positionnement-là de l'Hydro-Québec. Qu'est-ce que ça va donner deux lignes côte à côte?

3555

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo?

3560 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Dans Lanaudière...

**M. RENALD BREault :**

3565

Rawdon. Rawdon.

**LE PRÉSIDENT :**

3570

Est-ce qu'on peut avoir une figure? Ça serait bon d'avoir la figure du secteur de Rawdon.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Peut-être la coupe de l'emprise projetée?

3575

3580

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous avez, pour qu'on voie bien la juxtaposition des deux lignes et le secteur qui est mentionné par monsieur Breault. Donc, les gens d'Hydro vont nous mettre à l'écran une figure du secteur de Rawdon.

3585

**M. MATHIEU BOLULLO :**

On va mettre l'image de la coupe type d'emprise. Donc, c'est tiré de l'étude d'impact, Monsieur le président. Donc, dans le secteur de Rawdon, entre le poste Magnan qui est à Rawdon, c'est un poste existant à 120 kV et Terrebonne, c'est donc la coupe d'emprise avec la ligne existante actuellement. Et la ligne à 735 kV projetée qui va être située à 64 m de distance de la ligne actuelle.

3590

3595

Donc, dans Lanaudière, au niveau des lignes, ce qui a été demandé puis qui a fait partie des préoccupations, c'était de regrouper le plus possible les infrastructures avec des infrastructures existantes, de manière à ne pas créer de nouveaux corridors dans le territoire, ce qu'on a réussi à faire sur 150 km dans Lanaudière.

**LE PRÉSIDENT :**

3600

Mais monsieur Breault nous parle de la juxtaposition des deux lignes, par exemple en cas de problèmes, d'intempéries – c'est ça? Vous dites : pourquoi les mettre une à côté de l'autre, c'est ça, Monsieur Breault?

3605

**M. RENALD BREault :**

C'est ça. Surtout avec le verglas. Puis peut-être une petite question en passant, Monsieur de l'Hydro : quelle grandeur de servitude qu'ils ont? Présentement, ils n'ont pas toutes les servitudes, ça, ce n'est pas vrai.

3610

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

3615

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Pour répondre à la deuxième question, qui est : quelle est la largeur de servitude, de droit de servitude.

3620 **M. RENALD BREault :**

C'est toujours la même question, Monsieur.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez mentionné quand même la largeur de la deuxième emprise, c'est ça?

**M. RENALD BREault :**

3630 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3635 La largeur de la première versus la largeur de la deuxième, quand on les juxtapose, par exemple, est-ce qu'on a un gain, est-ce qu'on a moins d'emprise avec deux lignes une à côté de l'autre qu'avec deux lignes qui seraient distantes de plusieurs kilomètres?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3640 Oui. Ça nous permet de réduire l'empreinte dans le milieu. Mais à la question : la servitude existante que nous avons à l'heure actuelle c'est de 216 m. Donc, c'est l'ensemble de ce qui est montré à l'écran, ici.

**M. RENALD BREault :**

3645 Vous avez 17 km qui passent à Rawdon, Monsieur Bolullo.

**LE PRÉSIDENT :**

3650 Donc, vous avez amplement plus. Mon collègue, Monsieur Paquin, a une question, Monsieur. On va revenir avec vous, Monsieur Breault.

**LE COMMISSAIRE :**

3655 Monsieur Bolullo, juste pour revenir à votre première réponse, dans les critères de conception, quand on met deux lignes comme ça, s'il y en a une, mettons la plus vieille, si elle tombe à cause du verglas, puisqu'elle est moins résistante, quelles sont les chances qu'elle ait un impact sur l'autre ligne qui est encore debout?

3660 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Aux distances qu'elles sont situées, ça fait partie des critères de localisation, il n'y a pas de chance que la ligne, en fait l'ancienne ligne qui est à des critères de construction qui sont moins importants, donc des critères de fiabilité moins importants, donc si elle s'effondrait sous des charges de verglas importantes et que la nouvelle ligne restait debout, il n'y a pas de chance que l'ancienne ligne tombe sur la nouvelle.

3665 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous dites que les distances sont prises en compte en cas d'effondrement de la ligne moins forte.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3675 En fait, le cas le plus pénalisant, ça serait un renversement du pylône. Dans la vraie vie, ça ne se passe jamais comme ça. Donc, quand il y a un effondrement de ligne, vous l'avez vu dans les images du verglas, et on en fait aussi des tests destructifs sur les pylônes, donc les pylônes ont tendance à s'effondrer.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, Monsieur Brault?

**M. RENALD BREault :**

3685 Oui, ma deuxième question est toujours dans la boule de cristal de monsieur Dallaire, peut-être Hydro-Québec va me répondre : oui, il peut y avoir un verglas, mais dans les 50 années, ça se pourrait qu'il y en ait un. On peut avoir des terroristes qui peuvent sauter le barrage. Est-ce qu'il va falloir vous faire un deuxième barrage? Est-ce qu'il va falloir faire un deuxième Judith-Jasmin? Un autre poste de Duvernay? Je me pose la question, c'est toujours une question de sécurité, mais est-ce que c'est bien nécessaire, là? Dans 50 ans, on peut dire oui ou on peut dire non, mais est-ce que ça fait partie un peu du questionnement?

3690 **LE PRÉSIDENT :**

3695 C'est la récurrence du verglas. Monsieur Bolullo?

3700 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien, sur la récurrence du verglas, on a plusieurs niveaux de fiabilité qu'on a établis suite, justement, à la tempête de verglas de 98 pour la conception de nos lignes de transport. Donc, il y a trois niveaux de fiabilité. Cette ligne-là c'est un niveau de fiabilité élevé. Donc, c'est le deuxième niveau. Donc, c'est une ligne qui va être conçue pour une période de récurrence ou de période de retour d'un dans 150 ans.

3705

**M. RENALD BREault :**

Mais vous n'avez pas répondu à ma question. Est-ce que ça prend toujours deux lignes une à côté de l'autre au cas où d'un verglas? Là, vous mettez des lignes, mais si vous mettez tout le temps une ligne à côté de l'autre, est-ce que vous allez finir par en mettre tout partout des lignes?

3710

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, pour l'instant, dans le projet ce qu'on a c'est une juxtaposition d'une ligne avec une autre ligne. Votre question c'est en lien avec l'emprise qui est à 200 quelques mètres, donc il y aurait de la place encore théoriquement pour une autre, une troisième ligne. C'est ça, Monsieur Breault, votre préoccupation?

3715

3720

**M. RENALD BREault :**

Non, non, non. Ce n'est pas ça ma question. C'est que s'il y a un verglas éventuellement, est-ce qu'ils vont mettre des lignes tout le temps une à côté de l'autre? Deux, deux, deux? Est-ce que ça va prendre deux barrages s'il y a du terrorisme? Est-ce que ça va prendre... c'est ça ma question. On a peur de quoi, là? Du verglas? Oui, peut-être, c'est existant. Mais est-ce qu'on va finir par dire : O.K., est-ce qu'on peut une autre solution comme les compensateurs série qui font qu'il y a rien qu'une ligne, puis il y en a rien qu'une qui tombe, il n'y en a pas deux. Parce qu'une à côté de l'autre, j'imaginerai que le verglas va les ramasser toutes les deux.

3725

3730

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais sauf que ce que monsieur Bolullo nous a expliqué c'est que la nouvelle ligne serait conçue pour tolérer une charge de verglas beaucoup plus grande que l'ancienne ligne. Donc, normalement, les deux lignes ne tomberaient pas en même temps. Il faudrait beaucoup de verglas pour que la nouvelle tombe, si elle est construite. C'est ce qu'on doit comprendre quand même de l'explication de monsieur Bolullo.

3735



3740 **M. RENALD BREault :**

Est-ce que je peux avoir une autre question?

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y-en sous-question.

**M. RENALD BREault :**

3750 Dans votre processus de côté de l'impact humain, là, il y a eu des pétitions, des milliers de personnes qui ont fait une pétition. Il y a des MRC, j'aimerais savoir combien qu'il y a de MRC qui sont en désaccord puis des municipalités qui sont en désaccord, surtout dans Lanaudière, avec ce projet-là.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo, vous avez fait des consultations, qu'est-ce que ça donne dans Lanaudière? Il y a des municipalités, bien entendu, en restant ciblé dans la question de monsieur Breault.

3760

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, je vais demander à ma collègue Christiane Rompré de répondre à la question.

3765

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Monsieur le président, est-ce que vous me permettez d'afficher quelques images?

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

3775

Merci. Pendant le processus d'étude d'impact, on a reçu des résolutions à différents moments de l'étude, notamment au début, au moment de l'étude de corridor. Donc, les résolutions sont arrivées à différents moments et la première, si on revient, la première série de résolutions qu'on a eu concerne l'étude de corridor.

3780           Donc, on a eu 11 résolutions au total et 10 résolutions qui émanaient de la MRC d'Autrey et de municipalités locales et associations contre le choix d'un corridor dans Lanaudière qui était le corridor est.

3785           Et on a eu une résolution de la MRC de la Matawinie qui se prononçait préliminairement pour le corridor ouest, que nous avons retenue, mais en nous demandant une alternative de corridor pour passer au nord du réservoir Taureau. Alors ça, ça a été fait.

3790           Et par la suite, lorsqu'on a présenté les tracés on a reçu 15 autres résolutions. Et là, on nous a demandé des demandes de modification du tracé à la hauteur de Saint-Zénon, qui a été avalisé, donc on a répondu à cette demande. Et la majorité des résolutions étaient justement à l'effet de trouver une alternative au tracé qu'on avait proposé dans la plaine agricole pour jumeler les lignes ensemble, en autant que possible, et éviter l'ouverture d'un nouveau corridor. Donc, l'ensemble des résolutions portait essentiellement là-dessus.

3795           Donc, à ce moment-là, Hydro-Québec est retournée sur la table à dessin pour proposer le projet actuel qui est divisé en deux liens et qui nous permet de suivre un corridor de lignes existant sur 150 km.

3800           Maintenant, depuis, on a reçu quelques résolutions effectivement, et malgré le scénario qu'on a proposé, les résolutions, on a des résolutions qui nous demandent, bon, de revoir la justification du projet ou qui déplorent l'impact sur le milieu agricole.

              Donc, ça fait le tour des résolutions qu'on a eues.

3805           **M. RENALD BREault :**

              Combien vous en avez qui sont contre?

3810           **LE PRÉSIDENT :**

              Donc, ces résolutions-là – excusez-moi, Monsieur Breault – donc les résolutions en fonction du tracé actuel qui est privilégié, donc ça regroupe combien de municipalités et combien de MRC? Pour avoir le même niveau de détail que tout à l'heure.

3815           **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

              Je vais vous donner la réponse. C'est qu'on a eu 15 résolutions lorsqu'on a présenté le tracé initial, donc qui nous demandaient soit de faire des modifications de tracé à Saint-Zénon ou de

3820 modifier le tracé en plaine agricole et, depuis, on en a reçu neuf, depuis la présentation du nouveau projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3825 Neuf résolutions. Et ces résolutions-là sont-elles disponibles?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

3830 Oui, absolument. D'ailleurs, on a un tableau dans l'étude d'impact dans le volume 3 qui résume.

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Donc, on a un tableau à l'intérieur des... donc, des dernières résolutions à jour, Monsieur Breault.

**M. RENALD BREault :**

3840 Monsieur le président, j'ai demandé qui étaient contre et combien qu'il y en a qui sont contre? On ne m'a pas répondu, on a juste...

**LE PRÉSIDENT :**

On parle de neuf résolutions municipales, c'est ça?

3845 **M. RENALD BREault :**

Est-ce qu'ils sont contre ou ils sont pour?

**LE PRÉSIDENT :**

3850 Qui sont contre?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3855 En fait, les résolutions, ça exprime plusieurs choses, mais dans le fond, ça exprime des préoccupations en lien avec le projet. Donc, dans les neuf résolutions, il y a des préoccupations, comme ma collègue le disait, au niveau du territoire agricole, notamment, quand on parle de la dernière solution retenue.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Donc, ce sont des préoccupations, pas nécessairement une opposition de principe, mais ça peut être des préoccupations spécifiques à l'intérieur de ces neuf résolutions-là. C'est ce qu'on doit comprendre? De toute façon, on peut en prendre connaissance dans l'étude d'impact.

3865

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

3870

Donc, Monsieur Breault?

**M. RENALD BREault :**

3875

On ne m'a pas répondu, Monsieur le président, encore. À Rawdon, même, je suis conseiller, le maire est ici à part de ça, dans la salle, et puis je peux vous dire que ça a été voté contre. Et la MRC, si ma mémoire est bonne, c'est contre aussi. On n'est pas capable de répondre à notre question franchement, encore une fois.

3880

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, comme je dis, vous êtes le bienvenu pour venir nous présenter un mémoire et nous faire part de l'information que vous avez, bien entendu. Là, vous pourrez détailler...

3885

**M. RENALD BREault :**

C'est ce qu'on a eu comme résultat, de réponses aussi dans les réunions d'information. Merci, Monsieur.

3890

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Je vais inviter monsieur...

**Mme JUDITH GODIN :**

3895

Juste, Monsieur Germain, juste avant, on voulait savoir la MRC de Matawinie.

**LE PRÉSIDENT :**

3900

Oui?

**Mme JUDITH GODIN :**

3905

Je peux juste vous mentionner qu'il y avait une résolution qui disait que la MRC s'oppose au passage de la ligne de 735 kV sur son territoire. C'est une résolution de mai 2014. Donc, qui a été transmise.

**LE PRÉSIDENT :**

3910

Très bien. Donc, vous allez nous la remettre, c'est ça?

**Mme JUDITH GODIN :**

3915

Elle est remise.

**LE PRÉSIDENT :**

3920

Très bien, merci.

---

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR**

**LE PRÉSIDENT :**

3925

Je vais maintenant inviter monsieur Marcel Beauséjour à s'avancer. Monsieur Beauséjour est à Rawdon.

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

3930

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

3935

Bonsoir, Monsieur. Alors, votre première question?

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

3940

Oui. Monsieur Bolullo dit qu'il y a régression de la demande d'électricité au nord et on parle de besoins futurs. Où sont les besoins futurs de la nouvelle électricité transitée quand on a une régression d'électricité?

3945

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai de la misère à comprendre votre question, puis au même moment, notre système de ventilation... parce qu'au début, je ne sais pas pourquoi, le son était comme bouché. Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît? À moins que monsieur Bolullo, vous l'avez bien compris? On a de la misère à vous entendre.

3950

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Monsieur Bolullo disait tantôt qu'il y avait une régression de demande d'électricité au nord, qui sont les alumineries et, et cetera, là, je ne sais pas tous les mots qu'il a dits. Et par après, il dit : « On a besoin d'électricité future, des besoins de demandes d'énergie future. » Où sont ces besoins-là quand on a une régression au nord? Moi, je veux savoir où est-ce qu'ils sont les besoins futurs?

3955

3960

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3965

Donc, Monsieur le président, il faut comprendre que la croissance de la demande, elle est présente. Donc, tantôt on a parlé des surplus, on a parlé de la nécessité de construire la ligne. Quand on parlait, monsieur Dallaire en faisait état, des surplus, de l'équivalent de 7 TWh annuellement, il faut rappeler que la consommation annuelle, bon an mal an, se situe aux alentours de 220 TWh.

3970

Donc, on doit produire, on doit s'approvisionner pour 220 TWh pour être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle québécoise. Et cette consommation-là augmente. Donc, on est en situation de surplus parce qu'elle n'augmente pas de la façon qui était prévue, mais elle continue d'augmenter. Donc, les besoins sont là. Les besoins sont présents et on doit s'assurer d'être capables d'y répondre en tout temps.

3975

**LE PRÉSIDENT :**

3980

Vous dites que les besoins sont actuellement en train d'augmenter. Oui, Monsieur Paquin?

**LE COMMISSAIRE :**

3985

Est-ce que vous auriez un scénario actualisé de la demande prévue pour les 20 prochaines années, l'hypothèse sur laquelle vous travaillez au niveau de la demande pour les 20 prochaines années? Et, accessoirement, d'où viendrait l'offre pour répondre à cette demande-là dans vos scénarios de travail en ce moment?

3990

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur Paquin, je vais demander à monsieur Bruno Picard de répondre à votre question.

**M. BRUNO PICARD :**

3995

Monsieur Paquin, dans le fond, la prévision de la demande nous est fournie par le Distributeur. Donc, les scénarios de croissance de la charge québécoise sont basés sur la prévision fournie par le Distributeur.

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Mais sur quel horizon et à quel endroit?

**M. BRUNO PICARD :**

4005

C'est un horizon d'à peu près 10 ans.

**LE COMMISSAIRE :**

4010

Est-ce que c'est possible de le déposer le scénario sur lequel le Distributeur travaille?

**M. BRUNO PICARD :**

4015

C'est des scénarios qui sont approuvés à la Régie de l'énergie. Donc, l'information est disponible.

**LE PRÉSIDENT :**

4020

Mais vous êtes capable de nous la retrouver et de la déposer?

**M. BRUNO PICARD :**

4025

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4030

Très bien. Alors, Monsieur Beauséjour?

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Oui, je suis là.

4035

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, votre deuxième question, s'il vous plaît?

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4040

Oui. Dans un autre tantôt, monsieur Bolullo dit que dans sept ans...

**LE PRÉSIDENT :**

4045

Pouvez-vous parler un petit peu plus loin du micro? On va peut-être mieux vous entendre.

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4050

Là, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend mieux.

4055

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Un autre tantôt, monsieur Bolullo dit que dans sept ans d'ici, la compensation série ne ferait plus la job et cinq minutes plus tard il dit : « Dans 10 ans d'ici, elle ne fera plus la job. » Si je



4060 calcule, rendu à demain, est-ce qu'on sera rendu dans 50 ans que la compensation série ne ferait plus la job? Parce qu'en cinq minutes, on a regagné trois ans. Ça serait le sens de ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4065 O.K. Alors, Monsieur Bolullo, pouvez-vous préciser : la solution 2, si elle était implantée, serait fonctionnelle pendant combien de temps?

**LE COMMISSAIRE :**

4070 Monsieur Bolullo, juste avant que vous répondiez, la deuxième moitié de ma question tout à l'heure c'était, bon, le Distributeur fournit le scénario de la demande. Vous, comment prévoyez-vous répondre à la demande justement des 10 prochaines années? D'où va venir l'électricité pour répondre à la demande du Distributeur?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4075 La demande, en fait, là vous parlez de production, donc c'est au Distributeur à voir, dans son plan d'approvisionnement qui est sur 10 ans, de prévoir en fonction, un, de la demande. Donc, c'est le défi de toutes les compagnies qui fournissent de l'énergie, c'est d'avoir la meilleure prévision possible, et ensuite, une fois qu'on l'a, c'est de déterminer comment on va approvisionner ces besoins-là sur un horizon.

4080 Donc, les deux volets de ça sont à la charge d'Hydro-Québec Distribution. Donc, Hydro-Québec Distribution planifie et voit comment il va approvisionner son énergie sur une période de 10 ans.

4085 Il y a une grosse partie de ça qui est associée à l'énergie patrimoniale, donc d'Hydro-Québec Production. Et là, il y a toutes sortes d'autres moyens d'approvisionner le reste, donc l'éolien, la biomasse et d'autres achats sur des marchés, donc des contrats d'approvisionnement autres.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va retrouver sur un horizon de 10 ans, autant la question de la demande que de l'approvisionnement?

4095 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est ça. Donc, ça fait partie du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution qui est présenté aussi à la Régie de l'énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

4100

O.K. Très bien. Je vous remercie. Alors, pour la question de monsieur Beauséjour, la deuxième question.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4105

S'il vous plaît, peut-être juste repréciser la question? J'ai perdu le fil de la question de monsieur Beauséjour.

**LE PRÉSIDENT :**

4110

Monsieur Beauséjour, pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4115

Oui. J'ai dit : monsieur Bolullo tantôt a dit que dans sept ans, la compensation série ne ferait plus la job. Cinq minutes plus tard, il nous a dit : « Dans 10 ans, la compensation série ne fera plus la job. » Là, si je calcule, en cinq minutes on a gagné trois ans. Rendu à demain, combien ça va prendre d'années encore avant que la compensation série ne fasse plus la job? Est-ce que ça se peut que ça soit en 50 ans?

4120

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

4125

**M. MATHIEU BOLULLO :**

J'ai fourni l'horizon sept à dix ans dans un contexte où on m'a demandé de répondre à une question sur la compensation série, si on regardait juste d'un point de vue technique, elle serait bonne pour combien de temps. Donc, on a répondu à cette question-là en disant simplement : c'est un horizon sept à dix ans.

4130

Mais bien entendu, la demande fluctue. On a plusieurs variations des contextes aussi, donc je l'ai donné dans un horizon, juste dans un contexte où on me demande : si on regarde purement techniquement la compensation série mise sur le réseau pour répondre à la problématique actuelle, c'est quoi l'horizon de temps?

4135

**LE PRÉSIDENT :**

4140

C'est ça. Ce qu'on doit comprendre c'est que la compensation série dans sept à dix ans continuerait à fonctionner, mais il y aurait des besoins additionnels en nouveaux équipements, et ce que vous avez expliqué au début c'est étant donné que la compensation série, selon ce que vous nous expliquez, on aura atteint les limites technologiques de ces équipements-là, il faudrait recourir à une ligne. Mais la compensation série dans dix ans serait installée, elle serait encore bonne, elle serait encore fonctionnelle. C'est ce qu'on doit comprendre.

4145

Donc, c'est ce qu'on doit comprendre de l'explication, Monsieur Beauséjour.

4150

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Mais ça ne répond pas à la question comme je l'ai posée. Parce qu'il a commencé par dire sept ans. Il n'a pas dit : sept à dix ans. Il a dit : sept ans. Et cinq minutes plus tard, c'était rendu dix ans. Ça fait qu'on a additionné trois ans supplémentaires en cinq minutes! C'est pour ça que je repose ma question comme ça. Ça n'a pas été sept à dix en partant, là.

4155

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est selon l'évolution de la demande qu'on doit comprendre. Si la demande est plus forte dans la région de Montréal, ça serait sept ans, si elle est moins forte, ça serait dix ans. C'est ce que je dois comprendre, Monsieur Bolullo?

4160

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Votre réponse est exacte. Il y a peut-être la notion, tantôt j'ai parlé de sept ans aussi au niveau de la rentabilité économique du projet de ligne, donc qui, au bout d'un horizon de sept ans, devenait rentable. Donc, était déjà payée.

4165

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça vous va, Monsieur Beauséjour?

4170

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Oui. Est-ce que vous m'en permettriez une petite?

4175

**LE PRÉSIDENT :**

4180

Une petite.

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4185

Si au niveau des pertes énergétiques qui ne seront pas vendues éventuellement, qu'est-ce que ça va faire pour la rentabilité de cette ligne? Parce qu'on se fie sur les pertes énergétiques pour rentabiliser cette ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

4190

Oui. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4195

Monsieur le président, je vais laisser mon collègue Bruno Picard répondre à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

4200

Très bien.

**M. BRUNO PICARD :**

4205

Monsieur le président, comme on a dit plus tôt, la solution de la ligne permet d'économiser des pertes. Donc, au terme, si on implantait la solution de ligne aujourd'hui, on sauverait, demain matin, 60 MW. Par contre, une fois la ligne construite en 2018, c'est 100 MW.

Pour répondre à la question, le 100 MW c'est 100 MW de moins que le Distributeur va avoir, qu'il ne devra pas s'approvisionner pour répondre à la demande, à la clientèle québécoise.

4210

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Beauséjour?

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4215

Mais ça n'a pas répondu à ma question, parce que si elle n'est pas vendue, cette électricité-là, où sont les économies?

**LE PRÉSIDENT :**

4220

Monsieur Bolullo ou Monsieur Picard?

**M. BRUNO PICARD :**

4225

L'électricité ou la puissance trouve toujours preneur, mais dans le cas de l'économie de perte. c'est au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Le Distributeur n'aura pas à assumer ces pertes de transport. Donc, le 100 MW va bénéficier à tout le monde, à tous les usagers du réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

4230

Donc, ce qu'on nous explique c'est que les pertes de transport sont facturées aux clients, automatiquement. C'est ce qu'on nous explique.

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

4235

Puis les clients, est-ce que c'est tous les citoyens québécois?

**LE PRÉSIDENT :**

4240

Monsieur Bolullo ou monsieur Picard?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4245

En fait, ce que mon collègue explique c'est que la solution qui permet de ne pas engendrer des pertes additionnelles, dans le fond, quand le Distributeur, quand on approvisionne de l'énergie pour l'amener à la clientèle, si on évite des pertes, bien, c'est de l'approvisionnement additionnel qu'on n'a pas à faire. Donc, d'où le concept des pertes évitées. Donc, le réseau dès le jour 1, dès la mise en service de la ligne va transiter et va permettre d'économiser des pertes à la hauteur de 100 MW.

4250

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça vous va, Monsieur Beauséjour? Vous pourrez nous en reparler dans un mémoire.

4255

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

4260

Je vous remercie.

4265

---

**ALEXANDRE RICHARD**

**LE PRÉSIDENT :**

4270

Nous allons inviter un participant de Terrebonne, monsieur Alexandre Richard. Bonsoir, Monsieur.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4275

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Première question.

4280

**M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

En fait, ma question s'adresse à monsieur Bolullo. Bien, en fait, ma question porte sur la justification du projet. Tantôt, monsieur Bolullo parlait que 75 % des résidences étaient chauffées à l'électricité, grosso modo, puis qu'en 2010 il a réalisé des études d'avant-projet.

4285

Ma question c'est : lors de ces études, avez-vous envisagé de réduire à la source la demande d'énergie? Lors de ces études, quels étaient les impacts passés et projetés de l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique, comme par exemple Rénoclimat? Combien d'énergie a été sauvée et sera sauvée avec ces programmes? Croyez-vous que la bonification des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments peut réduire la demande d'énergie, tout en ayant des retombées économiques tout aussi importantes?

4290

**LE PRÉSIDENT :**

4295

Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4300

Donc, la notion d'efficacité énergétique, Monsieur le président. Donc, on a investi plus 1,800 G\$ en efficacité énergétique dans différents programmes depuis 2003, qui ont permis des économies qui sont substantielles et on a mis des programmes de l'avant qui permettent... donc, par exemple, les thermostats électroniques, la récupération de vieux frigidaires, et cetera, et qui ont eu un effet immédiat sur la consommation, la réduction de la consommation de l'énergie.

4305

Donc, par le biais de ces programmes-là, ça a donné des bons résultats, mais on ne peut pas se baser sur la performance de l'efficacité énergétique pour faire la planification des besoins de la clientèle. Donc, la consommation, c'est associé aux habitudes de vie des gens. Les gains qui restent à faire de ce côté-là sont en lien beaucoup avec des habitudes de vie, et on ne peut pas se baser seulement là-dessus pour, en tout cas... en fait, en tenir compte comme élément qui va être significatif dans la réduction de la demande.

4310

Donc, on ne peut pas prendre ce risque-là dans notre planification des besoins des Québécois.

4315

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à l'heure, il a été question des prévisions du Distributeur. Est-ce que le Distributeur tient compte, dans ses tableaux, dans ses prévisions, des programmes d'efficacité énergétique qui sont à venir pour établir la planification sur 10 ans?

4320

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Écoutez, je n'ai pas la réponse à cette question-là ici, mais on peut valider la réponse et vous la fournir.

4325

**LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier, après on verra avec les tableaux, par exemple, qui sont déposés, si ces prévisions sur 10 ans tiennent compte des programmes d'efficacité énergétique en termes de gestion. C'est sûr que c'est un peu théorique, parce que l'efficacité c'est de l'électricité non consommée, mais qui aurait été consommée sans le programme d'efficacité énergétique.

4330

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Monsieur le président, Alain Tremblay, secteur énergie.

4335

**LE PRÉSIDENT :**

4340

Oui, oui?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4345

Je peux vous dire que dans les plans d'approvisionnement que le Distributeur dépose à la Régie, c'est prévu. Les économies d'énergie font partie du bilan de la demande, qui réduit la demande pour savoir quel approvisionnement va être prévu. C'est prévu et c'est même, généralement, la prévision dans le dernier plan qui a été déposé tout récemment au début novembre, à chaque 1er novembre il y a une mise à jour du plan, bien là, il y a eu un plan déposé, maintenant c'est une mise à jour, cette année, c'est de compenser le tiers de la croissance de la demande.

4350

**LE PRÉSIDENT :**

4355

À peu près. Donc, on devrait retrouver ça dans les tableaux qui vont nous être fournis, l'aspect efficacité énergétique. Oui, Monsieur Richard?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4360

Donc, en gros, ma question s'adressait à monsieur Bolullo. Là, je pense que c'est assez récent l'étude que vous venez de faire?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4365

Oui. Il a été déposé au tout début, le plan, l'état d'avancement du plan d'approvisionnement., ça a été déposé au tout début novembre.

**LE PRÉSIDENT :**

4370

Début novembre.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4375

Le 3 novembre. La première journée ouvrable du mois de novembre.



**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4380

Donc ma question à la base c'était : quand ils ont fait les études au début, avant de penser à créer cette ligne-là, de la booster, entre guillemets, est-ce que vous avez bien fait votre travail et vérifier toutes les autres possibilités avant qui seraient moins dommageables? Comme exemple, améliorer l'isolation des maisons qui est directement liée avec le 75 % chauffé à l'électricité? Est-ce que vous avez fait ça?

4385

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

4390

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui. Monsieur le président, bien que ça soit important, tous les programmes d'efficacité énergétique qu'on a mis en œuvre, ça ne peut pas garantir un approvisionnement en énergie et ça ne solutionne pas des besoins de fiabilité de réseau.

4395

Donc, si je reviens à l'exemple de la pointe, lorsqu'il y a une forte demande ponctuelle en énergie, bien, moi, je dois m'assurer, à ce moment-là Hydro-Québec doit s'assurer que le réseau est en mesure de livrer cette énergie-là à l'ensemble de la clientèle en période de pointe, pour l'illustrer avec cet exemple-là.

4400

Donc, pour répondre à votre question en lien avec les programmes d'efficacité énergétique, donc on continue notre implication auprès du Bureau de l'efficacité puis de l'innovation énergétique, le BEIE, et par l'offre de programme tel que Rénoclimat, Monsieur le président, et Novoclimat. Donc, c'est la participation d'Hydro-Québec à ces programmes-là en lien avec l'efficacité énergétique, notamment sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

4405

**LE PRÉSIDENT :**

Et on pourra voir dans les tableaux qui vont être déposés, selon ce que monsieur Tremblay nous explique, c'est que les programmes d'économie d'énergie qui sont avancés, donc les programmes à venir, bien, épargneraient un tiers de la demande. C'est ça que vous avez dit, Monsieur Tremblay? Donc, il y aurait un tiers de la demande plus forte s'il n'y avait pas ces programmes-là. Donc, l'effet du programme, c'est un tiers.

4410

4415

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4420

C'est bien. Mais ma question : vous en avez tenu compte de ces programmes-là lors de l'étude d'impact et lors de l'instigation du projet? C'est ça, ma question. Oui ou non?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4425

En fait, ce que j'expliquais au niveau du réseau c'est que la problématique se situe au niveau de la fiabilité du réseau en tout temps. Donc, les programmes d'efficacité énergétique ont un lien beaucoup avec la prévision de la demande et la capacité de répondre à cette demande-là dans des plans d'approvisionnement.

4430

Maintenant, ça ne permet pas de solutionner les problèmes de congestion du réseau que de faire de l'efficacité énergétique. Donc, essentiellement dans le cadre de ce projet-là, les solutions qui ont été mises sur la table ont été mises en fonction d'assurer une fiabilité du réseau dans des conditions particulières d'exploitation du réseau.

4435

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'efficacité énergétique ralentit l'augmentation de la demande, mais ne diminue pas la demande globale. C'est ce qu'on doit comprendre. Donc, il y a des besoins additionnels en capacité de transit, malgré l'efficacité énergétique. C'est ce qu'on doit comprendre de l'explication.

4440

Ça vous va?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4445

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4450

Monsieur Paquet?

**LE COMMISSAIRE :**

4455

Oui. Vous mentionnez la fiabilité du réseau à quelques reprises pour justifier la ligne. Pourriez-vous nous dire quels ont été les problèmes concrets d'approvisionnement ou de fiabilité de la boucle métropolitaine jusqu'à maintenant? Et concrètement, ça ressemble à quoi des problèmes de fiabilité du réseau pour les années à venir s'il n'y avait pas la ligne? Donc, on parle de pertes de...?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4460

Oui. Monsieur le commissaire, si vous le permettez, je vais demander à mon collègue Bruno Picard de vous parler de quelles sont les problématiques que le réseau peut vivre et pourquoi il faut ajouter un élément sur le réseau pour le fiabiliser.

4465

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, ce n'est pas tellement les raisons pourquoi il faut le fiabiliser, mais c'est quoi les conséquences si on ne le fiabilise pas ou c'est-à-dire quelles sont les conséquences pour les consommateurs d'un réseau non fiable?

4470

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, Monsieur le commissaire, on doit s'assurer, le réseau de transport est régi par certaines règles d'exploitation, je vais laisser mon collègue vous parler de ça, et il s'agit d'avoir un réseau qui répond à ces critères-là pour justement assurer une fiabilité et répondre aux normes d'exploitation qui sont en vigueur. Donc, c'est dans ce sens-là que mon collègue va articuler sa réponse.

4475

**M. BRUNO PICARD :**

4480

Monsieur Paquin, pour répondre à votre question, le Transporteur a des critères qu'il doit respecter, des critères parapluie qui font en sorte qu'on doit couvrir de nombreux événements. Donc, c'est les événements qu'on teste, qui font en sorte qu'on assume la fiabilité du réseau. Comment ça se traduit?

4485

C'est que le réseau vit tout au long de l'année des événements qui font en sorte qu'on perd des événements, qu'on perd une ligne, qu'on perd, peu importe l'équipement, puis ces événements-là ne sont pas perçus de la population ou des consommateurs. C'est transparent. Donc, on assure une fiabilité d'alimentation pour l'ensemble de la clientèle des consommateurs.

4490

Donc, c'est le concept de la fiabilité, c'est qu'on vous assure, je le répète, c'est qu'on vous assure une qualité d'alimentation qui fait en sorte que les événements n'ont pas d'impact. Puis si vous voulez, je peux vous l'illustrer à l'aide d'une image, donner un cas typique.

4495

**LE COMMISSAIRE :**

Autrement dit, c'est pour vous assurer que s'il y a des problèmes sur votre réseau, que le consommateur en bout de ligne ne soit pas impacté par ces problèmes-là?

**M. BRUNO PICARD :**

4500

C'est une façon de le résumer, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

4505

Et cette ligne-là va permettre, justement, de maintenir cette fiabilité-là, donc maintenir l'approvisionnement aux clients, même en cas de panne.

**M. BRUNO PICARD :**

4510

Tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

4515

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Richard?

4520

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, juste un complément à ma première question. Donc, si je résume, vous ne pouvez pas vraiment tenir compte de ces programmes-là parce que c'est dur de projeter l'efficacité des programmes, j'imagine. Mais en gros, au début, quand vous avez conçu ça, le projet de la ligne, il y a 1 350 M\$ qui vont être investis là-dedans, avez-vous pensé ou envisagé d'investir à la source, dans l'isolation des bâtiments pour réduire, dans le fond, afin de réduire la demande d'énergie carrément à la source pour éviter d'avoir à faire cette ligne-là qui aurait des impacts sur l'environnement puis plein de citoyens, y avez-vous pensé?

4525

4530

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4535

Bien, en fait, l'efficacité énergétique, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a investi près 1,8 G\$ depuis 2003 pour différents programmes d'efficacité énergétique qui donnent des bons résultats. Et le projet de ligne, c'est un exemple également d'efficacité énergétique quand on parle de pertes

4540 évitées de 100 MW, donc l'équivalent d'une alimentation d'une ville de l'ordre, de la grosseur de Repentigny. C'est en quelque sorte l'efficacité énergétique. Donc, quand on met une solution de l'avant qui permet d'éviter des pertes majeures, c'est une solution qui en fait partie.

4545 Mais vous avez raison, on ne peut pas, strictement du point de vue des programmes d'efficacité énergétique, baser, se fier uniquement là-dessus pour s'assurer de l'approvisionnement en énergie des Québécois. Et, je le répète, l'efficacité énergétique ne règle pas le problème de congestion sur le réseau qu'on a actuellement, donc en période de pointe, notamment, et qu'il faut solutionner en ajoutant un nouvel équipement sur notre réseau principal.

**LE PRÉSIDENT :**

4550 Très bien. Alors, Monsieur Richard, votre deuxième question, s'il vous plaît?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4555 Donc, en fait, la deuxième question s'adresse en réalité au Bureau d'audiences, carrément. C'est une question, en fait, croyez-vous que c'est équitable et transparent de laisser aux citoyens un délai de 14 jours pour prendre la décision de déposer un mémoire et 22 jours pour le déposer, alors que les instigateurs du projet travaillent sur le dossier depuis octobre 2010?

4560 Tantôt, vous avez fait référence à des centaines de pièces qui pourraient être déposées au dossier et qui pourraient être consultées puis tout ça. Sincèrement, je crois que pour le commun des mortels, les résidents du Québec, ceux qui sont touchés par le projet, c'est clair qu'ils n'ont pas le temps de prendre connaissance de l'ensemble du projet dans un délai aussi court.

**LE PRÉSIDENT :**

4570 Oui, on comprend les gens. La réalité, c'est que les mandats, la durée des mandats qui sont confiés au Bureau d'audiences publiques en vertu de l'article 31.3, c'est-à-dire pour des projets assujettis, sont toujours de la même durée, c'est-à-dire que c'est quatre mois, que ça soit sur un projet de centrale de 10 MW ou un projet de centrale de 3 000 MW. Donc, on parle toujours de mêmes délais.

4575 Donc, c'est certain que c'est beaucoup plus complexe pour les citoyens lorsqu'on a affaire à des projets complexes, mais c'est toujours la question du quatre mois. Donc, c'est le même délai.

C'est ce que je peux vous dire. Ce n'est pas nous qui contrôlons ça, c'est fixé dans la loi puis dans les règlements sur la durée du quatre mois et il n'y a pas de distinction entre petit, moyen ou gros projets; c'est quatre mois pour tous les projets.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4580

Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

4585

Ça vous va?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4590

Donc, le délai qu'on a de, en réalité, en 10 jours de prendre une décision pour déposer un mémoire puis concevoir ce mémoire-là puis prendre le temps de bien prendre connaissance de l'ensemble du dossier, sincèrement, croyez-vous que c'est raisonnable comme délai, alors que vous avez trois mois vous-même pour déposer votre rapport, puis vous êtes une équipe, là?

**LE PRÉSIDENT :**

4595

Ce qu'on peut dire c'est qu'on parle d'un délai de trois mois, mais il reste que nous, ce qu'on fait c'est qu'habituellement... donc, les gens nous font part de leurs préoccupations dans les mémoires, qu'est-ce qui est les préoccupe. Nous, on regarde ça puis on va déterminer les enjeux qui sont derrière ça, quels sont les fils conducteurs dans les préoccupations. Et là, on fait des recherches là-dessus en fonction de ce qu'on a comme information, ce qu'on connaît. Puis voici comment ça se situe, telle préoccupation, et notre rapport à ce moment-là est fait en conséquence au ministre au niveau des constats.

4600

Donc, c'est sûr que ce qu'on essaye de faire, c'est de prendre vos préoccupations et de les analyser, de les regarder en fonction de l'information qu'on a, puis qu'est-ce qu'on peut en dire. Est-ce qu'il y a des trous dans l'étude d'impact, par exemple, ou des choses comme ça. C'est ce qu'on essaie de faire.

4605

Alors, c'est pour ça, vous nous dites, bien, on a le trois mois, mais disons que c'est parce qu'on nous demande de faire ce travail-là. Donc, ce qu'on demande aux gens c'est : faites-nous part de vos préoccupations dans les mémoires. Habituellement, c'est sûr que les citoyens sont souvent compressés par les délais, mais ça fait partie de la dynamique. Comme je vous dis, dans la loi c'est quatre mois, petit projet, moyen projet ou gros projet.

4610

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4615

Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

4620

Mais on comprend les problèmes que les citoyens ont effectivement. Alors, concentrez-vous sur vos préoccupations puis nous, on va essayer de faire la suite du chemin.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4625

Je comprends. Je pense que je veux bien croire monsieur Bolullo, ici, mais je crois que ça devrait être vérifié par d'autres experts, juste pour corroborer, qu'est-ce qu'il dit. Vous comprenez? Il faut qu'on aille le temps de pouvoir vérifier tout ça, là. Dix jours, c'est court.

**LE PRÉSIDENT :**

4630

En fait, c'est ça. Nous, on essaie de comprendre. Si on ne comprend pas, bien, ça veut dire, on va le dire dans notre rapport. Par exemple : on ne comprend pas tel point. Lorsqu'on examine toute la documentation, il faut qu'on soit quand même convaincu; si on ne l'est pas, bien, on le dit qu'on n'est pas convaincu. Si on est convaincu, bien, on dit qu'on est convaincu. C'est clair ou ce n'est pas clair. Quand ce n'est pas clair, on le dit. C'est dans ce sens-là qu'on fait l'analyse des documents.

4635

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4640

C'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

4645

Et à ce moment-là, il faut bien comprendre, tout à l'heure, il y avait une mention de l'article 31.4 de la loi, ce sont les pouvoirs du ministre pour demander des renseignements additionnels à un promoteur. Alors, c'est le ministre qui a ces pouvoirs-là. Donc, lui, à ce moment-là, bien, il peut prendre le rapport du BAPE, par exemple, puis dire : effectivement, O.K., je vais poser des questions additionnelles au promoteur en fonction de trous identifiés par la commission, par exemple.

4650

Alors, il faut le voir comme ça. C'est dans ce sens-là. Le ministre, lui, en tout temps peut poser des questions additionnelles. Habituellement, je ne dis pas qu'il ne le fait pas pendant le mandat du BAPE. Habituellement, le ministère attend au moins les audiences. Il peut reposer des questions additionnelles, mais soyez assuré que le ministre normalement, bien, il prend connaissance du rapport via aussi l'équipe des chargés de projet du ministère. Puis c'est eux qui décident qu'est-ce qu'ils vont faire, bien entendu, avec un rapport du BAPE. Mais ils peuvent, dans

4655

la foulée du rapport, décider de poser des séries de questions au promoteur pour aller chercher de l'information.

4660

Là, on parle d'étude. Les renseignements additionnels, ce n'est pas juste un dépôt de documents. C'est-à-dire le ministre n'a pas de délai, on pourrait dire, techniquement. Il dit : j'ai besoin de ça pour prendre la décision et tant que je ne l'ai pas je ne peux pas prendre... bien, en fait, il ne prend pas de décision, mais il fait une recommandation.

4665

Donc, le ministre, son pouvoir réside dans le fait que s'il a besoin d'information pour faire une recommandation, tant qu'il n'a pas l'information, il ne peut pas faire la recommandation. Le pouvoir de demander des études est souvent attaché à ce principe-là. Tu peux te permettre d'attendre. Tu dis : c'est essentiel, il faut que je l'aie, tant que je ne l'ai pas, je ne peux pas bouger.

4670

Donc, ça veut dire que la partie qui veut le projet, bien, à ce moment-là s'active pour aller chercher les renseignements additionnels. C'est ça, la différence.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4675

Donc, une extension de délai pour le dépôt des mémoires est impossible. C'est ce que vous me dites?

**LE PRÉSIDENT :**

4680

Non, c'est ça. C'est ça qui est le problème. C'est qu'on est pris avec le quatre mois, mais le ministère, lui, en tout temps, peut demander, après le travail du BAPE, des renseignements additionnels.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

4685

C'est bien.

4690

4695



**MOT DE LA FIN**

4700 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Alors, compte tenu de l'heure, il passe 23 h, nous avons quelques personnes qui sont encore inscrites au registre. Alors, nous allons mettre fin à la séance pour ce soir. Nous allons poursuivre demain à compter de 13 h 30. Et nous allons aussi faire une séance d'audience demain soir à compter de 19 h.

4705

Ce que je veux mentionner c'est que les gens qui sont inscrits ne perdent pas leur droit de venir poser des questions. Même s'ils étaient absents demain après-midi, je garde les noms en réserve, s'ils peuvent être là seulement le soir. Alors, je vais appeler quand même demain après-midi tous les gens qui sont au registre. Ceux qui ne sont pas là, comme je vous dis, je garde le nom en réserve et je les appelle en début de séance demain soir.

4710

Alors, compte tenu de l'heure, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et au plaisir de vous revoir à 13 h 30 demain, ici même ainsi que dans les salles satellites.

4715

Alors, merci de votre participation.

4720

---

**SÉANCE AJOURNÉE 11 NOVEMBRE 2014 À 13 H 30**

---

4725

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4730

ET J'AI SIGNÉ :

4735

---

Yolande Teasdale, s.o.